

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU 25 février 2013

Monsieur le Président de la municipalité, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, conseillères et conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public, je vous souhaite la bienvenue et ouvre la séance du Conseil général de Collombey-Muraz du 25 février 2013.

1. Salutations et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Le Conseil général a été convoqué par courrier individuel du 6 février 2013. Les séances du Conseil général étant publiques, je vous informe que la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site internet communal et aux médias par les soins du secrétaire municipal.

Je crois que l'UDC est au complet maintenant. Avant de passer à l'appel nominatif des conseillers généraux, je précise que les chefs de groupe se sont rencontrés et ont accepté que cette séance fasse l'objet d'un enregistrement. Vous savez que c'est aussi prévu dans notre règlement du Conseil général. On anticipe. Cela sera un bon exercice d'enregistrer la séance dès ce soir. Par contre, cet enregistrement sera effacé, détruit une fois l'approbation du procès-verbal. Je donne maintenant quand même la parole à l'assemblée pour savoir s'il y a des personnes qui sont opposées à ce que cette séance soit enregistrée. Personne n'est opposé ? Alors merci.

Je vous informe qu'il y a un micro par groupe. Pour des raisons techniques, vous devez parler avec le micro. Si vous parlez de vive voix, même si certains ont une voix qui est très forte, ça ne sera pas enregistré. Il faut vraiment parler dans le micro. Pour aider au procès-verbal, je vous prie à chaque fois de vous annoncer par votre nom et prénom. Parce qu'après, quand le secrétaire fait son procès-verbal, s'il a le nom et prénom, c'est beaucoup plus facile que de se rappeler et de reconnaître par la voix. Je vous remercie.

Alors Yves, tu peux commencer à enregistrer la séance. Tu as déjà commencé ? Parfait !

Je passe maintenant à l'appel nominatif des conseillers généraux et vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom :

Pour le PDC

Mariaux Joël	Présent
Lattion Eric	Présent
Joris Guillaume	Présent
Parvex Romain	Présent
Fontannaz Bertrand	Présent
Norton Anne-Lise	Présente
Turin Pierre	Présent
Vannay Jérôme	Présent
Bétrisey Nicole	Présente
Cottet Pascal	Présent
Clerc Laurent	Présent
Kilchenmann Jürg	Présent
Schönmann Alain	Présent
Clay Robert	Présent
Sotillo José	Présent
Gay Bernard	Présent
Corminboeuf Laurent	Présent
Knubel Natercia	Présente
Sallin Didier	Présent

CONSEIL GENERAL

une secrétaire ou un secrétaire définitivement pour la période 2013-2016. J'attends les propositions pour le secrétaire ad hoc. J'attends les propositions des chefs de groupe.

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Oui alors Nathalie Cretton pour l'ADG. M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, conseillères municipal, chère collègues, je vous propose Samuel Rouiller comme secrétaire ad hoc.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Y a t-il d'autres propositions dans la salle ?

Alors les conseillers généraux qui sont d'accord avec la nomination au poste de secrétaire ad hoc de M. Samuel Rouiller sont priés de lever la main. Refus ? Abstention ?

M. Samuel Rouiller est nommé secrétaire ad hoc. Je te prie de me rejoindre, M. le secrétaire ad hoc.

S'agissant des scrutateurs ad hoc je demande aux chefs de groupe de me communiquer le nom de leurs représentants. Pour le PDC !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Pour le PDC, nous présentons Laurent Corninboeuf comme scrutateur.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Pour le PLR !

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Alexis Turin. Nous proposons Diane Turin.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Pour l'ADG !

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Pour l'ADG, nous proposons Madeleine Delarze.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : N'oubliez pas de vous annoncer pour l'enregistrement. Et pour l'UDC !

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Guillaume Vanay. Nous proposons Stéphane Angst.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci

Y-a-t-il d'autres propositions dans la salle ? Ce n'est pas le cas.

Les conseillers généraux qui sont d'accord avec la nomination aux postes de scrutateur ad hoc des personnes présentées par les groupes sont priés de lever la main. Merci. Refus ? Abstention ? Aucune.

Ces personnes sont nommées scrutateurs ad hoc.

Et voilà les désignations accomplies, nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour.

4. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 8 janvier 2013

Le procès-verbal a été rédigé par Véronique Auchère-Chervaz, secrétaire ad hoc. J'en profite pour la remercier pour cet excellent travail. Je donne maintenant la parole à l'assemblée. Y-a-t-il des remarques concernant ce PV ? Oui !

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Guillaume Vanay pour l'UDC. J'aurais juste à la page 3, point 4, ont obtenu des voix Guillaume Vanay. Je demanderais juste de supprimer un N à Vanay. Merci.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Plusieurs fois c'était juste, mais celle là tu l'a vue ! Merci.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Alors si tel n'est pas le cas, je prie les scrutateurs de se lever et je propose aux conseillers généraux qui acceptent le PV de se prononcer en levant la main. Les scrutateurs n'oubliez pas de vous compter. Merci. Refus ? Abstention ?

Le résultat : le PV est accepté à l'unanimité avec le nom de M. Vanay qui sera corrigé. Merci à tous.

Nous passons au point 5 du règlement de Conseil général.

5. Règlement du Conseil général

- **Rapport de la Commission ad hoc pour l'établissement du Règlement du Conseil général**
- **Entrée en matière, discussion et vote**

Lors de la séance constitutive du 8 janvier 2013, une commission ad hoc pour l'établissement du règlement a été mise en place. Elle a été mandatée pour rédiger notre règlement interne. Vous avez reçu le projet de règlement en même temps que le rapport final par envoi postal du 12 février 2013. Le rapporteur de la commission ad hoc M. Daniel Schmid va vous lire le rapport final que tous les conseillers généraux ont reçus. Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et si elle est acceptée à la discussion de détail et enfin au vote final. M. Schmid vous avez la parole !

Intervention de Monsieur Daniel Schmid : Oui. Daniel Schmid.

Rapport final pour la commission ad hoc pour l'établissement du règlement du Conseil général de Collombey-Muraz

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport final de la commission ad hoc pour l'établissement du règlement du Conseil général (ci-après : commission composition de la commission).

Composition : La commission est composée de 3 PDC 2 ADG 1 PLR et 1 UDC. Les membres de la commission sont : Natercia Knubel, Samuel Rouiller, Didier Sallin, Alexis Turin, Edgar Vieux, Bertrand Fontannaz, Président, et Daniel Schmid, Rapporteur.

Nombre de séances : La commission s'est réunie à 6 reprises soit les 6, 8, 17, 31 janvier et les 8 et 10 février 2013. Les juristes de la commission Messieurs Alexis Turin et Bertrand Fontannaz se sont réunis à 2 reprises pour se pencher sur la technique législative. Il faut relever que les commissaires ont effectué quant à eux avant chaque séance une étude personnelle fouillée fort utile pour la bonne tenue des débats et pour la rapidité de l'action.

Mandat reçu lors de la séance constitutive du Conseil général de Collombey-Muraz : La commission a pour but de rédiger le règlement du Conseil général et doit en référence à l'art. 29 de la loi sur les communes fixer notamment les points suivants :

- 1 la composition du Bureau,
- 2 la procédure de délibération,
- 3 les commissions et leurs statuts,
- 4 les indemnités.

Le règlement régira le fonctionnement et le quotidien du Conseil général durant les prochaines législatures. Les membres de la commission entre en matière à l'unanimité.

Elaboration du règlement : La commission s'est inspirée des divers règlements des conseils généraux du canton du Valais notamment St-Maurice, Monthey, Sion, Vétroz et Fully. Elle a retenu comme outil de travail celui de St-Maurice qui semblait le mieux correspondre à ses aspirations. Toutefois, lors des débats, nous nous sommes largement inspirés des règlements existants. La commission a apporté sa touche personnelle pratiquement sur chaque article. La commission a interpellé le service cantonal des affaires intérieures et communales sur la question du vote du budget rubrique par rubrique. La réponse est : Il n'est pas possible de voter le budget rubrique par rubrique sans l'adoption d'un règlement communal d'organisation. Toutefois cet avis est contesté par un membre de la commission. Elle l'a également sollicité pour savoir si dans le cadre de son autonomie le règlement du Conseil général peut prévoir l'élection tacite. La réponse est que le règlement du Conseil général peut prévoir une telle élection. La commission a souhaité faire du Conseil général un outil de travail efficace au service des citoyens permettant à un maximum de conseillers généraux de s'investir au sein de diverses commissions permanentes. C'est dans cet état d'esprit que nous proposons en plus de la commission de gestion la création de 3 commissions permanentes : édilité, urbanisme, et agglomération / énergie, environnement et développement durable / et vie en commun, jeunesse et culture. Nous suggérons des commissions avec 9 membres en respectant la représentation proportionnelle des forces politiques soit : 4 PDC, 2 PLR, 2 ADG et 1 UDC. Pour la commission de gestion, il est adjoint des membres suppléants soit un pour deux commissaires mais au minimum 1 par groupe politique ce qui donne 2 suppléants pour le PDC et 1 pour chacun des autres groupes politiques. Par cette organisation, la commission souhaite un Conseil général vivant où chacun trouve sa place et puisse s'épanouir. Dans la continuité de cette ambition, le vœu de la commission est que le budget puisse être voté rubrique par rubrique afin que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice et établir une saine collaboration avec le Conseil municipal. Pour cela, le règlement que nous adoptons ne nous permet pas et nous devons nous atteler, si le Conseil général le décide, à la rédaction d'un ROC (règlement communal d'organisation). Par 4 voix et 3 abstentions il est décidé que la commission dépose une motion demandant la création d'un roc lors de la séance du Conseil général du 25 février 2013. La commission a abordé les diverses indemnités à verser aux conseillers généraux. Elle se rencontrera le 6 mars 2013 pour finaliser ces vacations. Le Conseil général se prononcera ultérieurement pour le vote du règlement. Lors du vote final, les 7 membres de la commission acceptent à l'unanimité le règlement tel que proposé à l'examen des conseillers généraux.

Conclusion et remerciements : Arrivée au terme de son mandat, la commission relève le bon état d'esprit qui a régné ainsi que l'engagement de chacun des membres. Le sens du détail et le sens pratique des membres ont permis le déroulement fluide et constructif des débats. Les membres de la commission sont persuadés qu'avec ce règlement le Conseil général disposera d'un très bon outil pour garantir, dans des conditions optimales, un excellent travail législatif enrichi des différents points de vue et sensibilités.

Ainsi adopté à l'unanimité à Collombey le 10 février 2013. Au nom de la commission ad hoc du règlement, le Président Bertrand Fontannaz, le rapporteur Daniel Schmid.

Nb : Dans le présent rapport toute désignation de personne de statut ou de fonction vise indifféremment l'homme ou la femme.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci M. Schmid. Je vais donc passer la parole aux chefs de groupe pour l'acceptation de l'entrée en matière sur ce point. Je passe la parole au PLR !

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Rien à dire de spécial. Merci. Alexis Turin.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Mais vous acceptez l'entrée en matière ?

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Oui on l'accepte.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. Pour l'UDC !

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Guillaume Vanay. On accepte l'entrée en matière.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. Pour le PDC !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Natercia Knubel. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. Pour l'ADG !

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Nathalie Cretton. L'ADG accepte aussi l'entrée en matière.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. L'entrée en matière est donc acceptée.

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Je m'excuse M. le Président. Je ne veux pas ramener ma science mais ce n'est pas les chefs de groupe qui décident si l'entrée en matière est acceptée ou pas. Mais c'est à dire que c'est l'assemblée, nous on je parlais du principe que je disais rien parce que l'on avait rien à dire au niveau du groupe mais si quelqu'un veut dire quelque chose dans mon groupe il le peut. Mais en fait, c'est le vote qui doit être... ça doit être voté par le Conseil général dans son entier.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Alors je prends note M. Turin. Merci pour cette remarque je vous repasse quand même la parole. Est-ce que vous voulez entrer en matière oui ou non ?

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Oui non mais pas moi.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Je sais, mais je vous pose la question. Oui et maintenant je pose la question à l'assemblée si l'assemblée entre en matière ou pas par rapport au règlement. Alors pas de remarque dans l'assemblée générale les scrutateurs je vous prie de vous lever. Les conseillers et conseillère généraux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de se prononcer en levant la main. Refus ? Abstention ? Merci l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Pour la suite, afin de faciliter le travail, nous allons passer le règlement article par article. Nous nous arrêterons que sur les articles qui demandent une discussion, voir un vote. Nous procéderons finalement au vote final. Je précise quand même que les chefs de groupe se sont rencontrés au préalable et se sont mis d'accord pour apporter quelques menues corrections au règlement, s'il y avait une faute d'orthographe, une faute de syntaxe ou un espacement dans le texte. Ces modifications concernent les articles 11 lettre e où l'on a rajouté une préposition "de". L'article 14 lettre c où a Bureau l'on a mis un B majuscule. Article 16 lettre c, on a supprimé un trait d'union à ad hoc. A l'article 23 alinéa 1, on a indiqué aux médias. A l'article 23, nous avons parlé du huis-clos. A l'article 25 entre l'alinéa 5 et l'alinéa 6, un espace a été supprimé. A l'article 26 alinéa 2, au préavis est au singulier. Et à l'article 36 alinéa 2 comme il n'y avait pas de verbe dans la phrase, la phrase est reprise avec une virgule et est établie. Y-a-t-il une remarque dans la salle ? Une opposition à ce mode de procédé ? Si ce n'est pas le cas, je vous remercie.

J'ouvre maintenant la discussions. Nous allons passer article par article.

Article 1 : Y-a-t-il ? Quelqu'un veut-il s'exprimer sur l'article 1 ? Ce n'est pas le cas nous passons à l'article 2.

Article 2 : Ce n'est pas le cas si quelqu'un a quelque chose à dire qu'il lève la main comme ça je vois tout de suite.

Article 3 Compétences inaliénables : Non ! Nous pouvons continuer.

Article 4 : Mme Knubel !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Alors Natercia Knubel. Nous proposons à l'alinéa 2 de rajouter en cas de refus du budget et ou des comptes.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : En cas de refus des comptes ou du budget et des comptes. D'accord ?

Intervention de Madame Natercia Knubel : Et ou des comptes.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : « Et » ou « ou » ? Parce que l'on vote qu'une seule fois en même temps. Oui mais pas en même temps les comptes et le budget. On est d'accord ? Alors quelle est votre proposition juste ?

Intervention de Madame Natercia Knubel : En cas de refus du budget et/ou des comptes ceux-ci sont renvoyés au Conseil municipal pour nouvel examen.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Et/ou des comptes d'accord ça c'est l'alinéa 2. M. Turin.

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Oui. Alexis Turin. Je vais peut-être me lever. C'est pour l'alinéa 3. Je ne sais pas si on ...

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Alors on va faire voter l'alinéa 2, puis on passera à l'alinéa 3.

Quelqu'un a-t-il une autre proposition pour l'alinéa 2 ? Une autre prise de parole par rapport à ce qu'a dit Mme Knubel ? Si tel n'est pas le cas, je soumetts la proposition du groupe PDC au vote. Les scrutateurs svp levez-vous. Si vous soutenez la proposition du groupe PDC à savoir que l'alinéa 2 est transformé en « du budget et/ou des comptes » je vous prie de lever la main. Refus ? Abstention ? Merci la proposition est acceptée à la majorité absolue. M. Turin!

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Oui. Alexis Turin. M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues. Je me permets de me mettre ici comme ça c'est plus convivial pour parler. On a une proposition, groupe PLR, pour l'alinéa 3 qui concerne le vote du budget. En fait on aimerait qu'il soit voté rubrique par rubrique. Il me semble que ce vote rubrique par rubrique fait assez l'unanimité au sein de ce conseil, même si on n'a pas encore posé formellement la question mais d'après les échanges que l'on a pu avoir au sein de la commission qui a discuté de ce règlement et parmi les chefs de groupe la question qui se pose c'est: est-ce qu'il faut absolument avoir un règlement communal d'organisation? Alors la loi cantonale dit que le règlement d'organisation communale peut prévoir le vote rubrique par rubrique pour le budget. Nous on est d'avis de faire comme nos amis monthesysans. C'est-à-dire de prévoir dans le règlement du Conseil général un vote rubrique par rubrique sans nécessairement mettre en route la procédure du règlement communal d'organisation. C'est une procédure qui est assez longue parce qu'il faut non seulement l'accord du Conseil général mais en plus il faut bien sur l'accord du Conseil municipal parce que c'est un règlement qui le régit aussi et en plus il faut soumettre cette ce règlement d'organisation communal à la population. Alors on trouve que ça fait beaucoup de choses. Voilà et puis la commune qui est à coté le fait déjà comme ça et ça fonctionne très bien. Vous me direz mais bon la loi l'interdit. Vous me direz quand il y a deux juristes , il y a deux avis. Je ne suis pas tout à fait du même avis. Et surtout si on va plus loin dans notre règlement, on voit qu'à l'article 9, on prévoit au niveau des

élections, on dit que le vote, l'élection peut être tacite si on a autant de candidats que de postes à repourvoir. En fait cet alinéa là est contraire à la loi cantonal parce que la loi cantonal article 30 sauf erreur dit que toutes les élections doivent se faire au scrutin secret. Donc on ne peut pas avoir d'exception mais les PLR sont aussi pour un certain pragmatisme et on ne va pas faire opposition à l'article 9 qui prévoit le mode d'élection tacite qui ce soir je pense que vous aller voir rend service quand même. Alors voilà , notre proposition c'est de modifier l'alinéa 3, la deuxième phrase, simplement biffer le début de la deuxième phrase. Si le règlement communal d'organisation le prévoit. On biffe ça et on met simplement : le vote a lieu rubrique par rubrique. Merci pour votre soutien.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. Quelqu'un veut-il s'exprimer à ce sujet ? Oui Mme Knubel !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Alors moi je suis d'accord pour le vote rubrique par rubrique mais je pense aussi que l'on met en place un nouveau règlement pour un nouveau Conseil général. On va quand même correspondre à une loi qui existe et qui définit que c'est le ROC qui prévoit le règlement rubrique par rubrique.... la revue du budget rubrique par rubrique. Il faut savoir ce que l'on se veut. C'est soit on veut un règlement qui est conforme à la loi soit un règlement qui est conforme à je sais pas quoi. A Monthey, c'est clair ils le font mais c'est un Conseil général qui existe depuis beaucoup plus longtemps que nous. Ça a été mis en place avant que cette loi entre en vigueur. C'est devenu usuel. Et ce n'est pas notre cas. Je pense quand même que l'on peut se doter d'un règlement qui soit correct et surtout qui soit légal. Merci de votre attention.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. Quelqu'un d'autre veut-il s'exprimer à ce sujet ? Ce n'est pas le cas. Donc je vais soumettre la proposition du groupe PLR au vote. Les scrutateurs. Si vous soutenez la proposition du groupe PLR à savoir modifier l'article 4 alinéa 3 deuxième phrase en supprimant si le règlement communal d'organisation le prévoit, donc en laissant tout simplement le vote a lieu rubrique par rubrique, je vous prie de lever la main. Combien ? 9. Avis contraire, donc si vous voulez maintenir la proposition de la commission, je vous prie de lever la main. Combien ça fait ? Ou bien vous avez tout pu compter ? Vous comptez tous ? 30 ? Vous êtes tous à 30 ? Oui vous avez compté ? Vous vous êtes comptés dedans ? Attendez voir, et abstention? 2 abstentions. A mon avis je crois qu'il n'y a quelque chose qui ne joue pas. Moi je ne vote pas. Je vous rappelle que le président ne vote pas sauf en cas d'égalité. Alors les candidats qui sont pour soutenir la proposition du PLR, je repose la question, svp levez la main. Ça reste toujours neuf. Pour les gens qui acceptent la proposition de la commission je vous prie de lever la main. 32. Abstention. Alors $9 + 32 + 2 = 43$. Alors il y a.. vous l'avez pas compté ? Il existe hein. Alors 9 et ça fait 33 alors. Alors écoutez, on va simplifier maintenant ce que l'on va faire les scrutateurs vous allez compter dans votre rang comme ça c'est plus simple. Je pense que c'est pour compter. Alors de toute façon si on dit qu'il y a 9 qui soutiennent la proposition du PLR et 2 abstentions et bien le solde de toute façon ça fait 33. On est d'accord, donc la proposition de la commission est maintenue.

Y-a-t-il d'autres propositions de modification de l'article 4 ? Alors, nous passons à l'article 5.

Article 5 : Pas de proposition.

Article 6 : Pas de proposition.

Article 7 : Mme Knubel !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Natercia Knubel. Alors, nous proposons de supprimer l'alinéa 3 parce qu'en fait c'est la même chose que l'alinéa 4 ; le 4 doit remplacer le 3.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Donc, sur proposition des groupes le Conseil général désigne pour la période législative un scrutateur par groupe politique constitué. Le Conseil général pourvoira également à leurs remplacement en cas de besoin. Ça serai supprimé si je vous comprend bien juste. C'est parce que l'aliéna 4 dit : chaque groupe politique peut désigner un scrutateur pour la période législative en cas de besoin les chefs de groupe assume cette fonction.

Intervention de Madame Natercia Knubel : Exact.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : C'est juste. D'accord et ça veut dire qu'en cas d'acceptation, l'alinéa 4 deviendrait l'alinéa 3. D'accord. Y-a-t-il d'autres propositions dans la salle ? Les scrutateurs je vous prie de vous lever. Les conseillers et conseillères généraux qui acceptent la proposition du PDC de supprimer l'alinéa 3 et que de facto l'alinéa 4 devienne l'alinéa 3 sont priés de lever la main. Comptez chaque fois après vous... Alors ça fait 8 ADG, 7, 9, 20. Je vous rappelle que je ne vote pas. Refus ? Abstention ? On est juste merci.

Article 8 : Mme Knubel !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Natercia Knubel. Selon entente avec tous les chefs de groupe on propose d'insérer entre l'article c et d un article qui prévoit aussi l'élection des membres supplémentaires du Bureau, le cas échéant pour la représentativité politique.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : D'accord donc votre proposition est de rajouter entre d non entre c et d, des membres supplémentaires en cas de besoin.

Intervention de Madame Natercia Knubel : Des membres supplémentaires du Bureau en cas de besoin.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : D'accord. Y-a-t-il d'autres propositions dans la salle ?

Intervention de Madame Natercia Knubel : Il manque un « s » à supplémentaires.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Les scrutateurs. Les conseillers généraux qui sont d'accord avec la proposition du PDC de rajouter à cet alinéa qui indique membres suppléants/supplémentaires du Bureau sont priées de se manifester en levant la main. Refus ? Abstention ? La proposition du PDC est acceptée à l'unanimité. Y-a-t-il d'autres propositions de modifications dans l'article 8 ? Alors nous passons à l'article 9.

Article 9 : M. Turin !

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Alexis Turin. Alors c'est ce que j'ai expliqué avant si on prend l'article 28 de la loi sur les communes l'alinéa 2 dit que les élections se font au scrutin secret. Alors ça c'est l'alinéa 1 la première phrase ça va mais on propose, on prévoit que s'il y a autant de candidat que de poste à repourvoir une élection tacite a lieu. Pour nous, on estime que cette phrase est contraire à la loi cantonale. Si on ne veut pas faire un règlement contraire à la loi cantonale. Comment fait-on ?

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Alors quelle est votre proposition ?

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Et bien savoir si c'est conforme à la loi cantonale ou pas. Si c'est conforme on se ralliera si c'est pas conforme je pense qu'il faut supprimer.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Donc c'est supprimer la deuxième phrase ? Pour vous l'alinéa resterait : les élections se font au scrutin secret et on supprime la deuxième phrase ?

Intervention de Monsieur Alexis Turin : On pose une question savoir si cette deuxième phrase est compatible avec l'article 28 alinéa 2 de la loi sur les communes.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Alors pour les membres de la commission, je vais passer la parole au rapporteur. Parce que moi je ne vais pas la prendre. Est-ce qu'il y a eu une position là dessus ?

Intervention de Monsieur Daniel Schmid : Daniel Schmid Oui on a discuté au sein de la commission. On a demandé un avis juridique du service concerné à Sion qui nous a répondu que l'élection tacite pouvait se prévoir. Voilà la réponse que l'on a eue, raison pour laquelle on l'a mentionné là.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. Donc d'après le Département spécialiste à Sion, l'élection tacite est conforme au droit cantonal. Est-ce que vous faites une proposition, M. Turin ? Est-ce que vous faites une proposition ou vous laissez le paragraphe 1 tel qu'il est formulé ?

Intervention de Monsieur Alexis Turin : En fait on est convaincu que c'est contraire à la loi cantonale mais comme on est pour le pragmatisme on va accepter cette proposition. Donc tel que c'est formulé. Merci.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : D'accord donc il n'y a pas de contre-proposition par rapport à ce texte. D'autres personnes veulent s'exprimer dans la salle ? Merci. Nous passons à l'article 10.

Article 10

Article 11

Article 12

Article 13

Article 14

Article 15 : Toujours pas de propositions ? Ca va très bien.

Article 16 : Oui !

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Alexis Turin. En fait c'est simplement une proposition rédactionnelle. A l'article 16 on dit quelle sont les types de commissions. Il y en a 3 : commissions de gestion, commissions permanentes et commissions ad hoc. En fait, on aimerait pas mettre sous la lettre b quelles sont les commissions permanentes, mais plutôt en parler plus loin. Dans l'article 18 on dit quelles sont les commissions permanentes. C'est simplement qu'on aimerait tracer la mention de ces 3 commissions. Pour la clarté. Uniquement rédactionnel c'est pas sur le fond du problème.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : D'accord. Donc ça ne serait que d'un point de vue rédactionnel. Ça serait la suppression à l'article 1 lettre b des trois points : édilité, urbanisme et agglomération / énergie, environnement et développement durable / vie en commun, jeunesse et culture. Y-a-t-il des personnes qui veulent s'exprimer dans la salle ? Alors les scrutateurs je vous prie de vous lever. Les conseillers généraux qui sont d'accord avec la proposition du PLR de supprimer les 3 points, donc article 16 alinéa 1 lettre b, les 3 points sont priés de se manifester en levant la main. 8 à l'ADG, 7 à l'UDC, 9 au PLR et 18 au PDC 18. Refus ? Abstentions ? 2 abstentions. Donc la proposition du PLR est acceptée.

Article 17

Article 18 : Oui. M. Turin !

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Permettez que je me relève. Je pense que c'est un article qui est assez important dans ce règlement. C'est un article qui prévoit combien est-ce qu'il faut de commissions permanentes. L'idée de ces commissions permanentes, ça veut dire qu'elles sont, comme le dit le mot, en permanence, elles siègent en permanence. Donc ça veut dire, il faut que ces commissions elles aient du travail à faire et on n'est vraiment pas convaincu qu'il y ait du travail pour ces 3 commissions. Il faut savoir que d'une manière générale dans les autres conseils généraux il y a souvent une, voire deux commissions permanentes en plus que la commission de gestion. Ici à Collombey-Muraz on est un peu une exception sur cet angle là. On est convaincu que c'est important d'avoir des gens dans les commissions avec des compétences. C'est pour ça qu'on estime que c'est préférable de nommer des commissions au fur et à mesure que les problèmes arrivent et c'est au fur et à mesure que les problèmes arrivent que l'on nomme une commission ad hoc, par exemple s'il faut discuter d'un règlement sur le traitement des ordures ou si on doit discuter de la construction d'une UAPE, d'avoir des gens qui connaissent bien le sujet on peut former la commission en fonctions de compétences et aussi peut-être en fonction de la disponibilité des gens parce que l'on sait que dans notre monde actuel tout d'un coup on a des agendas surchargés, on n'arrive pas à se libérer donc on a beaucoup plus de souplesse et on arrive beaucoup mieux à trouver des compétences quand on fonctionne avec des commissions ad hoc plutôt que permanentes. Avec la proposition de faire trois commissions permanentes, il y a un autre problème qui arrive c'est le chevauchement des matières. Si on décide, si le Conseil général doit décider de la construction d'un couvert, par exemple, où est-ce que l'on va, à quelle commission on va consacrer cette étude. Est-ce que ça sera l'édilité et urbanisme ? Est-ce que c'est plutôt avec la vie en commun jeunesse ? Donc on va très vite avoir des fois des problèmes pour caser le sujet à savoir quelle commission doit s'occuper du sujet ou pas. Ensuite ce qu'il faut savoir c'est que les commissions du Conseil général viennent plutôt après le travail qui est proposé (ou les interventions du Conseil général) auprès du conseil municipal que avant. Je m'explique : si dans la salle on estime que c'est important d'étudier tel ou tel sujet on va déposer une motion ou un postulat. Si ce postulat ou cette motion est acceptée, elle est transmise au conseil municipal et c'est lui qui fait le travail de décider, d'étudier si c'est un postulat ou de faire une proposition de règlement si on demande un règlement. C'est seulement après que le sujet revient au Conseil général et qu'on se penche dessus. Donc on est d'avis que multiplier ces commissions ce n'est pas une bonne idée. Ce qu'on vous propose, on était pour une commission en plus de la commission de gestion, mais finalement on peut aussi vivre avec deux commissions en plus de la commission de gestion. Ce qu'on vous propose c'est de faire deux commissions, de supprimer - Geneviève nous excusera mais bon ce ne sera pas la première fois qu'on ne sera peut-être pas de son avis, quoique c'est pas elle qui a fait le règlement du Conseil général - mais on n'est vraiment pas chaud pour une commission vie en commun et jeunesse et culture. Cela ne veut pas dire que ces thèmes ne nous intéressent pas, ce n'est pas ça mais on ne trouve pas qu'il y a de la matière à nommer une commission permanente ; donc ça serait supprimer cette commission là et de faire deux autres commissions. La première commission s'appellerait édilité, urbanisme et énergie et la deuxième commission s'appellerait agglomération et mobilité. Alors ... on n'a non plus rien contre l'environnement ni le développement durable, mais par rapport au développement durable on estime que c'est un état d'esprit. C'est... Je pense que tout le monde dans cette salle travaille avec une optique de développement durable ! Mais on ne veut pas faire une commission permanente qui s'occupe du développement durable. Voilà pourquoi on aimerait faire deux commissions, alors édilité, urbanisme et énergie et puis la deuxième agglomération et mobilité. On est aussi d'avis que plutôt que prévoir une grosse machine pour commencer, allons déjà avec une machine réduite. Ceux qui ont peur qu'il n'y a pas assez de travail je pense que l'on va s'en rendre compte qu'il y en a quand même pas mal au sein d'un Conseil général, allons plutôt ben avec deux commissions qui nous paraissent bien être suffisantes pour le fonctionnement et puis si après on a besoin d'une autre commission permanente on pourra toujours en rajouter je veux dire c'est quand même une certaine souplesse. Mais on est plutôt convaincu que partir avec une grosse cylindrée comme ça c'est un peu de l'énergie perdue et un manque de souplesse. Merci.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci M. Turin. Donc si je vous comprends bien vous faites deux propositions. La première ça serait de diminuer le nombre de commissions en supprimant la lettre c, en descendant à deux commissions et dans un deuxième temps de reformuler finalement ces commissions. D'accord. Je passe la parole maintenant à l'assemblée. Mme Knubel !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Alors le groupe PDC avait l'idée d'avoir 4 commissions ce qui a été discuté en commission du règlement pour la simple et bonne idée qu'on doit être accessible à tous nos citoyens et qu'un citoyen qui a un problème avec la culture, la jeunesse, la vie en commun viendra peut-être plus facilement vers quelqu'un qu'il connaît qui est dans le Conseil général que vers quelqu'un du Conseil municipal. C'est clair qu'il n'y aura peut-être pas du travail tout de suite, ni beaucoup ni rien du tout mais au moins chaque sensibilité sur notre commune est représentée, chaque personne saura à qui s'adresser. Je pense que l'on pourra quand même travailler de concert avec le Conseil municipal. Il y a déjà une commission telle que vie en commun au Conseil municipal je le sais bien, mais rien n'empêche d'avoir une synergie et de travailler ensemble. Maintenant quant à la collusion des intérêts, je n'en vois pas. Je ne vois pas ce que la vie en commun peut avoir avec l'énergie, l'environnement et le développement durable, dans la mesure stricte du terme. Après, le développement durable, c'est clair que l'on travaille tous pour ça, mais en même temps, si ce n'est pas préciser à quelque part, ce n'est pas une obligation. Moi je soutiens quand même, le groupe PDC soutient la proposition de la commission du règlement et aimerait maintenir les 4 commissions telles que discuté. Merci.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Donc les 3 commissions permanentes. D'accord. D'autres remarques dans l'assemblée ?

Intervention de Monsieur Cédric Zürcher : J'attendais juste de voir s'il y avait encore d'autres interventions de la part des autres partis. Pour ma part j'ai eu l'occasion déjà de vivre un législatif et croyez-moi il y a bien assez de travail dans les commissions ad hoc et là j'appuie ce qu'a dit Alexis, c'est que c'est vraiment important de mettre les bonnes personnes dans ces commissions pour gérer les problématiques qui font l'objet de ces soucis. Heu, maintenant, par rapport à avoir une troisième commission qui parle de la vie en commun, simplement pour être accessible à tout public, je rappelle que les gens peuvent simplement écrire au président du Conseil général pour faire part de leur souci ou de leur remarque sur la vie de la commune. Donc à mon sens il n'y a pas besoin d'avoir une commission tierce pour gérer un problème qui n'en est pas un, puisqu'au niveau de la municipalité on a déjà une commission qui gère ça. Merci.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci M. Zürcher. Oui !

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG. Moi ce qui me chagrine un petit peu dans la proposition du PLR c'est justement qu'il n'y a pas du tout, on n'a pas du tout l'impression d'avoir quelque chose de social dans les 2 commissions qui sont proposées ça c'est déjà la première remarque ! Puis la deuxième remarque je trouve qu'effectivement l'environnement et le développement durable c'est actuellement un cheval de bataille pour tout le monde et on doit justement aussi bien plancher là-dessus. Et encore un autre argument, je trouve que l'on est quand même, on a 4 groupes, ce qui nous permet d'avoir 4 commissions, et de ce fait là, avoir peut-être après, on verra dans la suite, des votations ! Mais avoir peut-être un président dans chaque commission et ça je pense que c'est aussi important comme ça on a bien un équilibre entre tous les groupes.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. D'autres interventions ? Alors si ce n'est pas le cas, nous allons procéder en deux temps. Dans un premier temps, nous allons confronter la première proposition du PLR à la proposition de la commission, c'est-à-dire de garder 3 ou 2 commissions et dans un deuxième temps, nous procéderons à la confrontation entre la proposition du PLR et de la commission pour les changements de noms comme ça a été vu. Est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Les scrutateurs.

- Si vous soutenez la proposition du groupe PLR, à savoir de supprimer la lettre « c » de l'article 18 alinéa 1, je vous prie de lever la main ! Alors ça fait : 0 à l'ADG, UDC 7, PLR 9.

- Si vous voulez maintenir la proposition de la commission en gardant les 3 commissions, je vous prie de lever la main ! ADG 8, UDC 0, PLR 0, PDC 20. Absentions ? Aucune.

CONSEIL GENERAL

Par 20 voix contre 16, la proposition de la commission (*plénum 28*) Oui... par 28 voix. Par 28 voix contre 16, la proposition de la commission est acceptée. C'est juste merci.

Nous passons maintenant à la deuxième proposition formulée par le PLR, à savoir le changement des noms de l'alinéa, des lettres a et lettre b, c'est juste ?

Le PLR vous maintenez quand même cette proposition de modification des commissions ?

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Non non parce que ça ne joue plus après. Non non c'était faire. On ne peut pas.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : D'accord, parce que quand j'ai demandé en 2, c'était ça. Donc vous retirez cette proposition et on laisse le texte tel quel.

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Bon je n'étais pas tout à fait d'accord sur la façon de faire votre vote, mais tout le monde dans la salle a compris. C'était soit on faisait 3 commissions permanentes, soit on en faisait 2 et puis après... comme ça, c'est réglé.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : D'accord. Bon. Alors la proposition de la commission est maintenue. D'autres points à modifier par rapport à cet article 18 ? D'autres propositions ?

Article 19

Article 20

Article 21

Article 22

Article 23

Article 24

Article 25

Article 26. Oui !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Je m'excuse, j'étais un peu débordée, là j'aimerais revenir sur l'article 25.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Sur l'article 25 ?

Intervention de Madame Natercia Knubel : Oui alors Natercia Knubel. A l'alinéa 5 on aimerait rajouter une phrase qui limite un peu le temps de parole par intervention. Donc on souhaiterait rajouter après plus de 2 fois sur le même objet, le temps de parole par intervention est en principe limité à 5 minutes.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Donc si je vous comprends bien, l'article 25, alinéa 5 deviendrait : En règle générale un conseiller général ne peut obtenir plus de 2 fois la parole sur le même objet. Le temps de parole (**Mme Knubel**) par intervention (**M. Fontannaz**) par intervention est limité, (**Mme Knubel**) en principe, (**M. Fontannaz**) en principe, à 5 minutes.

Alors attendez je passe la parole maintenant dans la salle !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Madame Maryline Hohenauer : Maryline Hohenauer, alors pour le groupe PLR, nous sommes contre la limitation du temps de parole, en principe à 5 minutes, parce que déjà le « en principe » montre qu'on peut faire beaucoup plus ! Et puis nous sommes d'avis que parfois il faut développer les objets, les présentations que l'on a à faire pour que ce soit bien compris de tous. Puis je pense aussi que l'on est assez raisonnable pour ne pas saouler tout le monde en faisant ½ h où de toute façon plus personne ne nous écouterait. Ce sera logique et d'instinct qu'on ne va pas faire plus ; donc je pense que c'est inutile de rajouter cette phrase. Merci.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. Autre prise de parole ?

Intervention de Madame Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Alors l'idée c'était de faire en sorte que les assemblées ne durent pas trop longtemps et surtout en principe limité à 5 minutes. Je pense qu'en 5 minutes on peut déjà pas mal développer et en général celui qui développe un sujet c'est quand même le rapporteur et lui son temps de parole n'est pas limité. Merci

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : D'autres remarques ? Oui !

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Nathalie Cretton de l'ADG. « En principe » ça me dérange. J'aurais mis est limité à 5 minutes au maximum. Et il a le droit quand même à 2 fois, ça veut dire que, en tout, il a le droit de parler 10 minutes. Je pense que c'est déjà pas mal.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Oui. Mme Knubel !

Intervention de Madame Natercia Knubel : 10 minutes par sujet donc on est bien d'accord que ce n'est pas 10 minutes sur toute la soirée. Donc je suis d'accord pour enlever « en principe », mais je pense que c'est important d'avoir au moins une base pour savoir à quel moment le président du Conseil général doit arrêter la discussion. Merci.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Donc, votre nouvelle proposition serait ? Votre nouvelle proposition ?

Intervention de Madame Natercia Knubel : Le temps de parole par intervention est limité à 5 minutes.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : D'accord. Oui. M. Mariaux !

Intervention de Monsieur Joël Mariaux : Joël Mariaux pour le PDC. Le « en principe », c'est clair que ce n'est pas très précis le « en principe ». Mais ça a été discuté au sein de notre parti c'était pour éviter aussi que des gens enclenchent des chronomètres et puis que s'il y a quelque chose qui doit durer 5 minutes 30, c'est pour ne pas être à cheval sur les minutes. Et puis après c'est du bon sens.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : A environ ! Alors ce qui a été demandé ici c'est de mettre à environ. Le PDC ?

Intervention de Madame Natercia Knubel : Oui

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Il y avait une autre ? Oui !

Intervention de Monsieur Côme Vuille : Moi je trouve que, à l'alinéa 6 on prévoit déjà que le président du Conseil général peut en cas d'abus limiter et puis il me semble que cela doit faire partie des compétences du président, à l'article 12 que l'on a accepté, à la lettre e qui exerce la police de l'assemblée. Donc moi je pense que c'est justement une compétence du président du Conseil général de gérer s'il y a abus ou pas. Et puis à lui de maintenir une certaine équité entre les groupes et en fonction des sujets aussi abordés. On n'a pas besoin de mettre ça dans un règlement.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. D'autres prises de paroles ? Oui !

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Si je peux juste me permettre, là je défends le président dans le sens où cela ne doit pas être évident de dire à la personne : Maintenant stop, ton temps de parole est écoulé. C'est quand même plus simple si effectivement on fixe une limite.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. D'autres prises de paroles ? Les scrutateurs, je vous prie de vous lever !

- Les conseillers généraux qui sont d'accord avec la proposition du PDC, qui consiste à modifier l'article 25 alinéa 5, en rajoutant « le temps de parole par intervention est limité à environ 5 minutes » sont priés de lever la main !

- Les personnes qui acceptent la proposition de la commission, c'est-à-dire sans la modification qui a été proposée, sont priées de se manifester en levant la main !

ADG, UDC, PLR, PDC, abstentions ? Par 25 voix contre 19, la proposition du PDC d'adapter le règlement est acceptée.

Je vous remercie. D'autres propositions à l'article 25 ?

Article 26

Article 27. Oui, M. Turin !

Intervention de Monsieur Alexis Turin : oui Alexis Turin. Ce que l'on propose à l'alinéa 2, c'est de prévoir en plus du vote à bulletin secret, le vote nominal. Ça veut dire que, donc d'une manière générale les votes au Conseil général sont anonymes, en ce sens que l'on ne donne que le combien pour, combien contre et les abstentions. Et ce que l'on veut permettre là, c'est de demander que l'on ait ... qu'on sache qui a voté quoi sur un objet. C'est-à-dire que l'on demanderait le vote nominal, aux mêmes conditions que le vote au scrutin secret. S'il devait y avoir une demande simultanée d'avoir à la fois le scrutin secret, le scrutin nominal, alors bien sûr le scrutin secret l'emporterait à tous les coups. Hein ? Donc notre proposition c'est de modifier l'alinéa 2 en disant la chose suivante : « le vote a lieu au scrutin secret ou nominal », alors voilà... ou nominal, virgule, ensuite ça reste la même chose « sur demande de 5 membres ou d'un chef de groupe », et puis on rajouterait une phrase supplémentaire à la fin là en disant : « en cas de demande simultanée, le vote se fera au scrutin secret ».

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Je m'excuse, je ne comprends pas très bien ce que vous entendez par : « le vote a lieu au scrutin secret, ou nominal ».

CONSEIL GENERAL

Intervention de Monsieur Alexis Turin : c'est sur demande de 5 membres. Ça veut dire que, sur demande de 5 membres, on peut demander soit le bulletin secret, soit le scrutin nominal. Si on ne le demande pas ça se fait à main levée, comme d'habitude. Ou alors ouais je ne sais pas. Ou au scrutin nominal. Le vote a lieu au scrutin secret ou au scrutin nominal, virgule, sur demande de 5

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Alors alinéa 1. « Le Conseil général se prononce à main levée. Le vote a lieu au scrutin secret ou au scrutin nominal ». Mais dites-moi ce que vous entendez juste par « scrutin nominal », pour que je puisse comprendre.

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Oui volontiers. Donc l'alinéa 1, le scrutin à main levée il est anonyme. Ça veut dire que le résultat c'est 15 pour, 9 contre, 8 abstentions. L'alinéa 2 prévoit 2 façons de voter différentes. La première c'est le scrutin secret, ça veut dire qu'on se déplace à l'isoloir et on ne sait pas qui vote quoi. Et puis le scrutin nominal, c'est un peu le pendant inverse du scrutin secret ça veut dire que l'on sait exactement qui a voté quoi ! Ça veut dire qu'il y aura 10 personnes pour, on sait qui sont les 10 personnes qui ont voté pour, et ceux qui ont voté contre. Alors ça veut dire que ça rend publicité au vote. Voilà. Et c'est noté au PV, bien sûr.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre Rouiller : J'ai juste peut-être une précision rédactionnelle. Ça ne doit pas être nommé scrutin nominal, mais scrutin à l'appel nominal. Enfin, il me semble que j'ai toujours ça dans ma mémoire. Un scrutin ne peut pas être nominal. C'est l'appel qui est nominal. C'est le scrutin et l'appel nominal. Enfin je ne sais pas si... aux chambres fédérales ça s'appelle comme ça.

Intervention de Monsieur Alexis Turin : le règlement du Grand Conseil prévoit cette formulation exacte « scrutin nominal ».

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Y a-t-il une autre prise de parole dans la salle ? Oui !

Intervention de Monsieur José Sotillo : José Sotillo PDC. J'aimerais demander peut être au Conseil municipal si il serait d'accord de nous acheter un tableau électronique, histoire de gagner peut être 5 ou 10 minutes par votation, lors des appels des scrutins nominaux.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : D'autre proposition par rapport à la proposition du PLR ? D'autre prise de parole ? Oui !

Intervention de Monsieur Gilles Delaloye : Gilles Delaloye PLR. Moi je vous explique pourquoi aussi c'était dans ce but-là, c'est que quand il y a des gens qui participent pas comme publique ou bien qu'on a des sujets qui sont très importants puis qui aimeraient savoir ce que les gens pour qui les gens qu'ils ont élus aimeraient savoir ce qui ont voté. Avec ça on pourrait savoir pour des sujets un petit peu pas sensibles mais je sais pas tout simplement la construction d'un couvert ou un truc dès que les gens pourraient être intéressés puis qui peuvent malheureusement pas participer à la séance. Au moins c'est noté dans le PV qui a voté quoi. Les gens savent ceux qu'ils ont élus ce qu'il ont voté.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. Alors les scrutateurs.

Les conseillers généraux qui sont d'accord avec la proposition formulée par le PLR à savoir le vote à lieu au scrutin secret ou au scrutin nominal sur demande de 5 membres ou d'un chef de groupe en cas de demande simultanée le vote se fera au scrutin secret sont priés de se manifester en levant la main. Alors ADG UDC PLR PDC 0. Donc ADG 6 UDC 7 PLR 9. Ce qui nous donne 22. Maintenant, Les personnes qui sont

CONSEIL GENERAL

d'accord avec la proposition du règlement tel que formulé, donc sans la proposition du PDC, et qui acceptent sont priés de lever la main, du PLR, excusez-moi, sont priés de lever la main. La proposition du PLR de modifier le règlement est acceptée par 22 voix contre 19 et 2 abstentions. Merci.

D'autres propositions pour l'article 27? Oui !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. A l'alinéa 3 on souhaiterait préciser que c'est pour le calcul de la majorité absolue.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Article 27 alinéa 3. La majorité absolue à la place de majorité relative.

Intervention de Madame Natercia Knubel : Non en bas les abstentions, les votes blancs et nuls ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité absolue.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : D'accord donc article 3 deuxième phrase. D'autres personnes veulent s'exprimer à ce sujet ? Donc je soumetts au vote. Les scrutateurs je vous prie de vous lever.

Les conseillers généraux qui sont d'accord avec la proposition du PDC de rajouter à l'article 27 alinéa 3 deuxième phrase pour que le texte aie teneur suivante : les abstentions, les votes blancs et nuls ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité absolue, sont priés de lever la main. Abstention: 2. Donc la proposition du PDC est largement acceptée, avec seulement 2 abstentions.

D'autres propositions?

Article 27

Article 28

Article 29

Article 30. Oui !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Nous proposons qu'au premier alinéa on enlève doit être appuyée par 2 cosignataires parce que ça nous parait pas clair. Avis étant pris en fait c'est 2 personnes qui doivent signer la motion donc on propose : chaque membre du Conseil général peut déposer une motion, celle-ci doit être signée par 2 conseillers généraux.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Des personnes veulent s'exprimer à ce sujet ? Les scrutateurs je vous prie de vous lever.

Les conseillers généraux qui sont d'accord avec la proposition du PDC de modifier l'article 30 alinéa 1 lettre 2 en écrivant le texte celle-ci doit être appuyée par 2 conseillers généraux.

Intervention de Madame Natercia Knubel : Pas appuyée mais doit être signée par 2 conseillers généraux.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Pardon. Doit être signée par 2 conseillers généraux, sont priés de lever la main. Abstention ? 1 abstention. Donc la proposition du PDC de modification est acceptée. D'autres propositions de modifications de l'article 30 ?

Article 31

Article 32

Article 33

Article 34

Article 35

Article 36

Article 37 Il y a quelque chose ?

Article 38

Article 39

Bien, nous avons terminé l'étude de détails, je passe au débat final. Est-ce qu'il y a une prise de parole ? Si tel n'est pas le cas, nous passons au vote final. Je vous rappelle que nous votons sur le premier règlement du Conseil général de Collombey-Muraz, il s'agit d'y apporter toute l'attention requise, tout en sachant qu'il pourra être peaufiné et adapté en fonction de nos différentes expériences. Je prie les scrutateurs de prendre place.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le règlement tel qu'étudié ce soir, avec des amendements votés et acceptés, je vous prie de lever la main. Refus. Abstentions ? Donc le règlement du Conseil général est accepté à l'unanimité.

Je rappelle juste que s'agissant des indemnités à versées aux conseillers généraux, la commission ad hoc devra se rencontrer pour les fixer et les soumettre à l'approbation du Conseil général. Je tiens à remercier les membres de la commission ad hoc pour l'élaboration du règlement du Conseil général, pour leur excellent travail et la bonne ambiance qui y a régné. (*Applaudissements*)

Nous passons maintenant au point 6 de l'ordre du jour.

6. Décision sur le nombre de membres du Bureau

Vous savez que notre règlement, tel qu'on l'a adopté, prévoit que le Bureau soit composé de 7 à 9 membres. Soit du président, du vice-président, du secrétaire, des chefs de groupe, de 1 à 2 membres supplémentaires, ceci, le cas échéant, afin d'assurer la représentativité politique. La représentativité politique telle que résultant du scrutin de liste doit autant que possible être appliquée. Les chefs de groupe, pour vous être rencontrés au préalable, est-ce que vous avez eu un entretien là-dessus et est-ce que vous avez à vous exprimer par rapport à l'assemblée de ce soir ? Les chefs de groupe. Oui !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Natercia Knubel oui on s'est rencontrés là-dessus. On a discuté, on s'est mis d'accord sur un Bureau composé de 9 membres.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Et la répartition ?

Intervention de Madame Natercia Knubel : 4 PDC, 2 PLR, 2 ADG et 1 UDC.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : D'accord, alors j'ouvre la discussion sur le nombre de membres et la répartition proposée. Si personne ne veut s'exprimer je clos la discussion ! Les scrutateurs.

Les conseillers généraux qui acceptent la composition de 9 membres, ainsi que la répartition proposée pour les membres du Bureau sont priés de lever la main ! Abstention. Refus. Alors à l'unanimité, le Bureau pour la période 2013-2016, sera composé de 9 membres, selon la répartition de 4 PDC, 2 PLR, 2 ADG et 1 UDC.

Nous passons au point 7, élection du vice-président du Bureau.

7. Election du Vice-Président du Bureau

En préambule je tiens tout de même à vous rappeler quelques généralités qui seront valables pour toutes les élections. Une élection au premier tour se fait à la majorité absolue. Pour autant qu'elle ne se fasse pas tacitement, elle se fait à la majorité absolue, c'est à dire 50% des voix + une. Si un deuxième tour est nécessaire, c'est alors le système de la majorité relative qui s'applique. La majorité des voix. Et, si tel devait être le cas, à la fin, pour le troisième tour il y aurait tirage au sort. S'agissant du déroulement, les chefs de groupe dans un premier temps, les chefs de groupe annoncent les candidats. Ensuite, les scrutateurs distribuent les bulletins. Je dis bien, s'il n'a pas lieu tacitement. Si c'est tacitement, ce serait une autre procédure. Les scrutateurs distribuent les bulletins. Les conseillers généraux remplissent les bulletins. Les noms seront affichés au rétroprojecteur, ou au beamer plutôt. Les scrutateurs récoltent les bulletins en passant dans les rangs. Nous irons derrière, pour le dépouillement et au point 6, il y aura la proclamation des résultats.

Nous passons maintenant à l'élection du Vice-président à proprement parlé. Je passe la parole au chef de groupe pour l'annonce des candidats au poste de vice-président.

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, l'ADG ne présente aucun candidat.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : D'accord. L'UDC, Monsieur Vanay !

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Pas de candidat pour nous non plus.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : le PLR !

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Alexis Turin, pas de candidat.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Le PDC !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC, étant donné que personne ne veut mouiller la chemise, nous on présente Bernard Gay à la vice-présidence du Bureau.

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Je prends juste la parole, Nathalie Cretton, c'est juste pour expliquer que en tout cas nous l'ADG on a déjà 2 sièges, donc la question ne se posait même pas.

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Guillaume Vanay pour l'UDC, étant donné la répartition à un seul membre pour l'UDC, on n'aurait pas pu mouiller la chemise, donc pas de candidat. (*rire*)

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Le PLR, veut dire quelque chose ? Non !

Donc il n'y a qu'un seul candidat, M. Bernard Gay. Alors je vous rappelle qu'en vertu de l'article 9 de notre règlement, une élection est tacite, c'est-à-dire qu'il n'y a pas besoin de passer à l'isoloir ou pas besoin de voter, si le nombre de candidat correspond au nombre de poste à pourvoir, ce qui est le cas en

l'occurrence. Néanmoins, 5 membres présents peuvent demander que le vote ait lieu à bulletin secret. Je repose la question. Y a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? Non ! L'élection se fait donc tacitement. Est élu au poste de vice-président M. Bernard Gay. (*Applaudissements*)

Je me permets de féliciter M. Bernard Gay élu Vice-président, lui souhaite plein succès et l'invite à venir me rejoindre.

Nous passons... s'il vous plait ! Nous passons au point 8 de l'ordre du jour : Election du secrétaire du Bureau.

8. Election du Secrétaire du Bureau

Nous allons passer à l'élection du Secrétaire du Bureau. Je passe la parole aux chefs de groupes pour l'annonce des candidats au poste de secrétaire. Le PLR !

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Pas de candidat.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. L'UDC, pas de candidat ?

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Toujours pas non.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Le PDC !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Vu qu'on a déjà 2 places, on va laisser. On n'a pas de candidat.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. L'ADG ?

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Nous proposons Samuel Rouiller.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Alors comme avant, toujours notre article 9 pour l'élection tacite. Y a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? L'élection se fait donc tacitement. Est élu tacitement M. Samuel Rouiller. (*Applaudissements*)

Félicitations à M. Samuel Rouiller. Tu es déjà sur place, tu peux donc continuer.

Nous passons au point 9, élection des membres supplémentaires du Bureau.

9. Election des membres supplémentaires du Bureau

Selon notre règlement interne et décisions de tout à l'heure, le Bureau est composé de 9 membres. afin de garantir une représentativité proportionnelle aux dernières élections. Les chefs de groupe vous vous êtes rencontrés et vous êtes mis d'accord pour qu'il y ait 2 membres PDC supplémentaires. C'est juste ou pas du tout ?

Intervention de Madame Natercia Knubel : On s'est mis d'accord pour qu'il y ait 4 membres PDC dans le Bureau ! Donc à partir du moment où on est déjà 3, on n'en a plus qu'un supplémentaire.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Juste. Alors je passe maintenant la parole aux chefs de groupe pour la présentation de 2 candidats supplémentaires pour former le Bureau. L'ADG !

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Alors Nathalie Cretton. Nous sommes déjà 2 avec donc Samuel et puis le chef de groupe, enfin la cheffe de groupe.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : D'accord. L'UDC !

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Toujours un seul candidat donc pas un seul pour représentation.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Le PLR !

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Alexis Turin alors nous on a le chef de groupe, plus, on vous propose comme membre supplémentaire Mme Véronique Cottet-Bugnon.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Véronique Cottet-Bugnon. Oui ! Et pour le PDC !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Alors le PDC nous sommes déjà 3, dont le Président du Conseil général, le Vice-président et la cheffe de groupe. Nous proposons M. Laurent Corminboeuf comme membre supplémentaire.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : D'accord, y a-t-il d'autres propositions dans la salle ? Par mesure d'efficacité, je vous propose de procéder en élisant les 2 personnes en même temps. Donc élection tacite. Y a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? Non ? L'élection se fait donc tacitement. Sont élus Mme Véronique Cottet-Bugnon et M. Laurent Corminboeuf. (*Applaudissements*)

Je me permets de les féliciter. Ils sont élus membres du Bureau et leur souhaite plein succès.

10. Nomination de 4 scrutateurs pour la période 2013-2016

Conformément à nos statuts les scrutateurs sont nommés par les groupes politiques. Donc ils sont nommés et pas élus. Je passe la parole aux chefs de groupe pour qu'ils désignent leur scrutateur. Le PLR !

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Alexis Turin Alors comme Diane aime bien faire de la gym, elle continue comme scrutatrice.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : D'accord. L'UDC !

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Guillaume Vanay. Donc nous on propose Stéphane Angst.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Je n'ai pas compris.

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Stéphane Angst.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Pour le PDC !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Nous aussi il aime bien faire de la gym donc on va garder Laurent Corminboeuf.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Et l'ADG !

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Et bien on ne change pas une équipe qui gagne. Alors on garde Madeleine Delarze!

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Je pose quand même la question. Y-a-t-il une opposition ou un avis contraire dans la salle? Sont donc nommés scrutateurs pour la période 2013/2016 Mme Diane Turin M. Stéphane Angst, M. Laurent Corminboeuf et Mme Madeleine Delarze.

Félicitation à ces personnes.

11. Election des membres de la commission de gestion, des suppléants, puis de son Président

Donc vous l'avez compris nous allons procéder en trois temps : 1 les membres, 2 les suppléants, 3 à la fin le Président.

Je passe la parole aux chefs de groupe pour l'annonce des candidats à la commission de gestion. L'UDC !

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Alors nous proposons donc le membre et le suppléant. Edgar Vieux comme membre et Cédric Vieux à la suppléance.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : D'accord mais on va passer dans un premier temps que les membres, je reviendrai après pour les suppléants. Donc Edgar Vieux pour le membre de la commission de gestion. L'ADG!

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Alors nous nous proposons Daniel Schmid et Nathalie Cretton.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Oui. Pour le PDC !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC, nous proposons M. Jürg Kilchenmann, M. Guillaume Joris, M. Laurent Corminboeuf et M. Eric Lattion.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. Pour le PLR !

Intervention de Madame Maryline Hohenauer-Udriot : Maryline Hohenauer. Pour le PLR nous présentons Alexis Turin et Cédric Zurcher.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Nous avons 9 candidats. Y-a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? L'élection se fait donc tacitement. Sont élus tacitement comme membres de la commission de gestion M. Edgar Vieux, M. Daniel Schmid, Mme Nathalie Cretton, M. Jürg Kilchenmann, M. Guillaume Joris, M. Laurent Corminboeuf, M. Eric Lattion, M. Alexis Turin et M. Cédric Zurcher.

Alors on passe maintenant aux membres suppléants. Pour le PDC !

Intervention de Madame Natercia Knubel : M. Joël Mariaux et M. Didier Sallin.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. Le PLR !

Intervention de Madame Maryline Hohenauer-Udriot : Maryline Hohenauer. Pour le PLR nous présentons Come Vuille.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Je peux juste vous demander comment ça ce fait que c'est vous qui prenez la parole ?

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Alexis Turin. J'ai donné procuration par orale en vertu de l'article, je ne connais pas dans le règlement, pour qu'une voie féminine égaie un peu cette soirée merci.

Intervention de Madame Natercia Knubel : Merci pour moi.

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Merci pour moi aussi.

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Je parlais du PLR.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : L'ADG !

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Nous proposons avec une voie féminine M. Jean-Pierre Rouiller.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Et l'UDC !

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Nous proposons Cédric Vieux.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Ce qui nous fait 5, élection tacite. Y-a-t-il une autre candidature dans la salle ? L'élection se fait donc tacitement. Sont élus M. Joël Mariaux, M. Didier Sallin, M. Come Vuille, M. Jean-Pierre Rouiller, M Cédric Vieux.

CONSEIL GENERAL

Nous passons maintenant à la présidence de la commission de gestion. Je passe la parole aux chefs de groupe pour la présentation des candidats. Pour le PLR !

Intervention de Monsieur Cédric Zurcher : Cédric Zurcher. Alors comme on n'a pas l'habitude de se présenter soi-même donc je présenterai Alexis Turin pour le poste de la présidence de la commission de gestion.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. Pour l'UDC !

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Guillaume Vanay. Pas de candidat chez nous.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : L'ADG !

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Pas de candidat non plus.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Pour le PDC !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Dans un esprit d'ouverture pas de candidat pour le PDC.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. Y-a-t-il d'autres candidatures dans la salle? L'élection se fait donc tacitement. Est élu tacitement M. Alexis Turin.

Au nom du Bureau je me permets de féliciter M. Alexis Turin, élu président de la commission de gestion, les membres et les suppléants et leurs souhaiter plein succès. Oui !

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Alexis Turin. Merci pour votre confiance. Je vais pas faire comme Churchill mis du travail du sang et des larmes pour ce qui feront partie de la commission de gestion mais je peux vous assurer qu'il y aura du travail puisqu'on va faire au mieux pour garantir et préserver les intérêts de notre commune en tout les cas votre confiance. Puis on se voit juste après la séance pour fixer les prochaines dates. Merci.

12. Elections des membres de la commission d'édilité, d'urbanisme et de l'agglomération, puis de son Président

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Au point 12 de l'ordre du jour élection des membres édilité urbanisme et agglomération et après on passera à son président. Je passe la parole aux chefs de groupe pour les candidats édilité urbanisme et agglomération. L'ADG !

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Nathalie Cretton. L'ADG propose David Morisod et Samuel Rouiller.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Pour le PDC !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Madame Natercia Knubel : Natercia Knubel. Le PDC propose Alain Schönmann, Cédric Perret Alain Valvona et Pascal Cottet.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Oui. Pour l'UDC !

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Nous proposons Alexis Gex-Fabry.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Et le PLR !

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Alexis Turin. On propose Mme Maryline Hohenauer et M. Gilles Delaloye.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Election tacite Y-a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? L'élection se fait donc tacitement. Sont élus tacitement M. David Morisod, M. Samuel Rouiller, M. Alain Schönmann, M. Cédric Perret, M. Alain Valvona, M. Pascal Cottet, M. Alexis Gex-Fabry, Mme Maryline Hohenauer et M. Gilles Delaloye. Bravo! Nous passons maintenant à l'élection du président de la commission édilité urbanisme et agglomération. Pour la présidence je passe la parole aux chefs de groupes pour la présentation des candidats. L'ADG!

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Nous ne présentons aucun candidat.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. Le PLR !

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Pas de candidat.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Le PDC !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Nous présentons Alain Schönmann comme candidat à la présidence de la commission édilité urbanisme et agglomération.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : L'UDC !

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Guillaume Vanay. Nous proposons Alexis Gex-Fabry.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Voilà pour la présidence. Y-a-t-il d'autres propositions ?

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Alexis Turin pour le PLR. J'avais cru comprendre qu'avant on voulait faire 4 commissions pour avoir un président de chaque parti. D'après ce que j'avais pu comprendre dans la réunion des chefs de groupe c'est qu'on essayait de se répartir la présidence alors je ne sais pas il y a eu une discussion à l'interne entre différents groupes semble-t-il que cette présidence était plutôt dévolue à un UDC selon notre discussion. Alors je ne sais pas si l'UDC c'est mis d'accord avec le PDC pour

CONSEIL GENERAL

intervenir avec une autre commission comme Guillaume Vanay brule d'impatience pour prendre la parole il va nous expliquer.

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Alors je suis tout étonné. C'est vrai que l'on était resté vouloir avoir une représentativité de tous les partis à une présidence chacun. A moins que j'ai loupé quelque chose, nous on avait dit que l'on voulait cette commission la et que le PDC nous la laissait volontiers. Alors je demande maintenant à la cheffe de groupe du PDC ce qu'il en est.

Intervention de Madame Natércia Knubel : Alors la cheffe de groupe PDC répond. Elle va passer la parole au candidat qui va vous expliquer. Merci.

Intervention de Monsieur Alain Schönmann : Oui. Bonsoir Alain Schönmann. Simplement c'est que juste avant de nous réunir nous avons discuté un peu entre nous et nous pensions donner le choix à l'assemblée d'élire son président en fonction des connaissances je ne dirais pas professionnelles de la fonction qui est quand même un poste assez important quand on pense qu'il y a 206 millions en jeu pour l'agglomération. On a pensé laisser le choix à l'assemblée et au Conseil général pour la désignation du président.

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG. Je suis tout à fait surprise que le PLR et l'UDC... parce qu'on avait discuté autour de la table et effectivement ça a changé la donne.

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Guillaume Vanay pour l'UDC. Je tiens quand même à dire qu'Alexis Gex-Fabry est tout à fait capable d'avoir cette présidence. Je ne vois pas en quoi les compétences x ou y viendraient là-dedans. On l'a proposé, on a toute confiance en lui et l'assemblée décidera.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : D'autres prises de parole ?

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Oui. Alexis Turin pour le PLR. Je demande le vote à bulletin secret sur cet objet.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Oui, le vote sera fait à bulletin secret. Alors nous avons 2 candidatures M. Schönmann Alain et M. Gex-Fabry Alexis. Ça va se passer de la manière suivante les scrutateurs vont venir chercher les bulletins. Les bulletins vont être distribués aux membres du Conseil général. Vous le recevez chez vous. Ils passent après vers vous avec une urne et puis nous irons faire le dépouillement derrière. Alors je prie les scrutateurs de venir vers moi.

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Je m'excuse. Nathalie Cretton de l'ADG. Je demande une suspension de 3 minutes pour que l'on puisse voir un peu.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Oui une suspension est acceptée.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux je vous prie de regagner votre place. Voilà veuillez regagner vos places svp. à part les scrutateurs que j'appelle au Bureau. Les Chefs de groupe, l'ADG est-ce que vous êtes au complet ? L'UDC ? Le PLR ? Le PDC ?

Alors nous reprenons maintenant le vote pour l'élection à la présidence de la commission édilité urbanisme et agglomération. Voilà, les scrutateurs vous pouvez regagner votre place. Quand les scrutateurs vous aurez voté vous pourrez revenir au Bureau juste à côté des urnes. Prenez votre bulletin. Vous commencez à la fin. Proclamation des résultats : membre du Conseil général 45, bulletins distribués 45, bulletins rentrés 45, nuls 8, blanc 2, bulletins valables 43. Est élu avec 25 voix Alexis Gex-Fabry. A obtenu des voix Alain

Schönmann 18. Alors Félicitation à M. Gex-Fabry élu président de la commission édilité urbanisme et agglomération.

Intervention de Monsieur Alexis Gex-Fabry : Alors Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, les autorités, je vous remercie pour la confiance accordée et je me réjouis de travailler avec vous dans ces projets. Merci.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. Bravo. Au nom du Bureau, j'ai déjà félicité M. Gex-Fabry et je félicite aussi tous les membres de la commission. Je passe la parole aussi à M. Alain Schönmann.

Intervention de Monsieur Alain Schönmann : Alain Schönmann. Donc chers collègues, je remercie tout le monde pour le soutien et je félicite Alexis Gex-Fabry et je me réjouis de travailler avec lui.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Nous passons au point 13. Élection des membres de la commission énergie, environnement et développement durable et de son président.

13. Elections des membres de la commission de l'énergie, de l'environnement et du développement durable, puis de son Président

Pour les membres je passe la parole aux chefs de groupe Pour l'annonce des membres de la commission, pour le PDC!

Intervention de Madame Natercia Knubel : Natercia Knubel. Alors nous présentons M. Pierre Turin, Mme Anne-Lise Norton M. Robert Clay et M. José Sotillo.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. Pour le PLR !

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Nous proposons Jacques Borgeaud et Moerch Philippe.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Oui. L'ADG !

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Alors Nathalie Cretton. Nous proposons M. Roger Rhyner et M. Jean-Pierre Rouiller.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Oui. L'UDC !

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Oui, Guillaume Vanay. Nous proposons Damien Vannay.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Nous avons 9 candidats. Y-a-t-il d'autres candidats dans la salle ?

S'il n'y a pas d'autres candidats dans la salle, l'élection se fait tacitement. Sont élus tacitement comme membre de la commission de l'énergie, environnement et développement durable. M. Pierre Turin, Mme Anne-Lise Norton, M Robert Clay, M. José Sotillo, M. Jacques Borgeaud, M. Moerch Philippe, M. Roger Rhyner, M. Jean-Pierre Rouiller et M. Damien Vannay. Félicitation.

Nous passons maintenant à l'élection du président de ladite commission. Je passe la parole à l'UDC !

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Guillaume Vanay pas de candidat.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Le PLR !

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Alexis Turin pas de candidat.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Le PDC !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Natercia Knubel pas de candidat.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : L'ADG !

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Alors l'ADG propose en tant que président de la commission de l'énergie de l'environnement et du développement durable M. Jean-Pierre Rouiller.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Donc nous nous trouvons dans un cas d'élection tacite. Y-a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? L'élection se fait donc tacitement. Est élu tacitement président de la commission de l'énergie de l'environnement et du développement durable M. Jean-Pierre Rouiller. M. Jean Pierre Rouiller je vous passe la parole.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre Rouiller : Bonsoir tout le monde. Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez et je me réjouis de travailler avec toutes les personnes de mon groupe. On verra ce que l'on peut faire mais il y a du boulot si on veut en faire aussi. Merci bonne soirée.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Merci. Alors félicitation aux membres élus et à M. Rouiller. Je leur souhaite aussi un bon travail.

Nous passons au point 14 de l'ordre du jour : élection des membres de la commission vie en commun, jeunesse et culture, puis de son président.

14. Elections des membres de la commission des affaires sociales, de la jeunesse et de la culture, puis de son Président

Je passe la parole au chef de groupe pour l'annonce des candidats de la commission. Pour le PDC !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Natercia Knubel, alors pour le PDC nous présentons M. Joël Mariaux, M. Laurent Clerc, Mme Nicole Bétrisey et M. Jérôme Vannay.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Oui. L'UDC !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Guillaume Vanay. Alors nous, nous proposons Romain Gex-Fabry.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Romain Gex-Fabry, Oui. Le PLR !

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Alexis Turin. Nous proposons Véronique Cottet et Turin Diane.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Oui, merci. L'ADG !

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Alors Nathalie Cretton. Nous nous proposons Mme Véronique Auchère Chervaz et Mme Madeleine Delarze.

Heu, Bétrisey c'est etri ! avec un accent. Merci.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Y a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? Donc l'élection se fait tacitement. Sont élus pour le PDC M. Joël Mariaux, M. Laurent Clerc, Mme Nicole Bétrisey, M. Jérôme Vannay pour l'UDC M. Romain Gex-Fabry, pour le PLR Mme Véronique Cottet et Mme Turin Diane, pour l'ADG Mme Véronique Auchère Chervaz et Mme Madeleine Delarze. Félicitations à ces personnes élus tacitement.

Nous passons maintenant à l'élection du président. Pour la présidence, je passe la parole au chef de groupe. L'ADG !

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Pas de candidat.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : l'UDC !

Intervention de Monsieur Guillaume Vanay : Guillaume Vanay. Dans un souci d'équité, pas de candidat.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Le PLR !

Intervention de Monsieur Alexis Turin : Pas de candidat.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Le PDC !

Intervention de Madame Natercia Knubel : Joël Mariaux.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Nous sommes devant un cas d'élection tacite. Y a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? L'élection se fait donc tacitement. Est élu tacitement, M. Joël Mariaux.

Au nom du Bureau, je me permets de féliciter M. Joël Mariaux élu président de la commission vie en commun, jeunesse et culture ainsi que ses membres. Nous leur souhaitons un plein succès.

Intervention de Monsieur Joël Mariaux : Joël Mariaux pour le PDC. Je me réjouis de travailler au sein de cette commission. C'est vrai que j'ai fait déjà 2 législatures dans la commission sport, culture jeunesse et je suis aussi sensible à tout ce qui touche à la jeunesse puisque j'ai aussi des enfants et je m'occupe de jeunes dans le cadre de sociétés sportives. La culture j'ai aussi une sensibilité avec la culture puisque je suis aussi un artisan et puis voilà. Merci.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Voilà ! Les élections pour le Conseil général sont terminées. Nous connaissons maintenant tous les membres du Bureau, les commissions et leurs présidents. Je pense que le Conseil général, maintenant, peut partir sur de bonnes bases et va pouvoir se mettre au travail rapidement semble-t-il.

Nous pouvons passer au point 15 de l'ordre du jour, avec information de l'exécutif. Je passe la parole au président de la commune, M. Yannick Buttet.

15. Informations de l'Exécutif

- a. Programme de législature**
- b. Agglomération**
- c. Autres informations**

Intervention de Monsieur Yannick Buttet : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, chers collègues du conseil, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public, permettez-moi tout d'abord de féliciter celles et ceux qui ont été élus dans une commission, à la présidence d'une commission ou au Bureau et de souhaiter une bonne continuation à votre Conseil général et aux commissions qui vous le verrez, devront déjà commencer à travailler pour certaines assez rapidement. J'aimerais juste vous présenter aujourd'hui quelques éléments vous avez vu à l'ordre du jour d'abord dans les informations de l'exécutif le programme de législature, ensuite un élément sur Chablais Agglo et puis quelques points divers du côté du Conseil communal. Le programme de législature, c'est un des éléments qui est ressorti de la rencontre du Conseil communal que nous avons fait en début de législature de manière à lancer ces 4 ans sur de bonnes bases à mettre le Conseil communal sur les rails du succès. Qu'est-ce qu'un programme de législature ? Donc pour nous le programme de législature, c'est d'abord un engagement formel et public qui se veut un guide des actions du Conseil communal. Un programme de législature, c'est aussi un outil qui est évolutif. L'idée c'est vraiment d'avoir un cadre général et pas de dire attention là il y avait une virgule vous aviez dit que vous alliez faire ça et puis vous ne l'avez pas fait. On sait que la situation au niveau de notre commune évolue rapidement, qu'il y a des éléments qu'on ne pouvait pas prévoir et bien, ce guide doit nous fixer un cadre mais il doit nous laisser une liberté de manœuvre de manière à servir au mieux le bien commun. Et puis justement, l'exécutif qui a toujours la possibilité de le modifier, et qui a la volonté de prendre cet engagement formel et public en premier lieu devant son législatif, devant votre conseil. Les objectifs pour nous du programme de législature, il y en avait 5. D'abord c'est assurer une ligne claire, à long terme, au développement de notre commune. C'est des critiques qu'on a souvent entendues en disant on manque de lignes, on ne sait pas forcément où on va, on a besoin d'un cadre. Et bien la volonté du conseil, c'est maintenant de se poser la question, ce qui s'est fait ! Et puis aussi d'avoir un papier, noir sur blanc, qui dit à la population, qui dit aux élus où nous voulons aller, quels sont nos objectifs dans les différents domaines de la politique communale. On veut aussi assurer une continuité et une cohérence des actions durant toute la législature, on va se fixer des objectifs à long terme, des objectifs aussi pour la législature et puis ensuite il nous reviendra de fixer des objectifs annuels, ce qui permet d'avoir une meilleure cohérence dans l'action. De permettre la réalisation des actions concrètes par une gestion adéquate des finances. Les finances c'est le nerf de la guerre. C'est toujours vrai et c'est peut-être encore plus vrai actuellement dans notre commune ! Vous savez que nous avons de nombreux investissements qui sont en route. Il s'agit maintenant de pouvoir gérer correctement les finances, d'anticiper les dépenses qui vont venir et de voir comment faire face à ces engagements. Le 4^{ème} objectif, c'est de permettre le suivi des actions déployées au sein du Conseil communal, notre volonté c'est de faire le point non seulement à la fin de l'année comme c'est le cas avec les comptes, ou comme c'est le cas habituellement, mais de faire aussi un point en cours d'année de manière à ce que le Conseil communal puisse savoir où chacun de ses membres en est avec ses projets et le cas échéant de réadapter les objectifs

ou alors de pouvoir donner un coup de main à celle ou celui qui peut-être serait en retard sur un objectif. Parce que l'on est toujours là pour défendre le bien commun, s'il y a quelqu'un qui est en retard pour une raison ou une autre, il s'agit de s'en rendre compte assez tôt pour remplir les objectifs annuels que nous voulons nous fixer. Et puis également un objectif et pas des moindres, c'est d'assurer une forte cohésion au sein du Conseil communal. On sait que les équipes qui gagnent sont celles qui sont le plus soudées et c'est un élément essentiel si on se met d'accord dès le départ sur les objectifs. Ça n'empêche pas la discussion, mais ça empêche des querelles sur des points sans trop faire de la politique communale. Et en ayant eu cette discussion au départ, ça a permis d'intégrer l'avis de chacune et chacun des membres du conseil, de trouver la ligne que nous voulons défendre ensemble. Pour présenter brièvement ce programme de législature, alors on a d'abord Collombey-Muraz en 2040. On aurait pu dire 2030-2050. L'idée c'est de se dire qu'en même qu'est-ce que nous voulons faire de cette commune. Donc le programme de législature c'est quelque chose qui existe assez peu en Valais. Il y a peut-être les villes qui en ont mais ce n'est pas quelque chose d'habituelle et nous on a voulu se dire et bien, projetons le Conseil communal aussi en avant. Pas seulement les partis qui font leur réflexion, les commissions qui font la réflexion, mais où veut arriver le Conseil communal ? Où veut mener le Conseil communal notre collectivité. Donc l'idée c'est bien sûr qu'il fasse bon vivre dans nos villages en 2040. Qu'il fasse encore bon vivre ! Et pour ça et bien il y a différents points. Fournir d'avantages de places de travail. On voit qu'avec le développement de l'habitat on a de plus en plus de gens qui viennent habiter chez nous, dormir chez nous j'ai envie de dire, parce que à côté de ça et bien pour ne pas avoir des cités dortoirs dans le Chablais, il faut aussi pouvoir fournir des places de travail. Faut maintenir une formation de qualité, on a remarqué ces dernières années avec notre commune qui a été longtemps la commune la plus jeune de suisse et qui est encore actuellement la deuxième commune la plus jeune de suisse, que nous devons pouvoir suivre avec les infrastructures de formation, pour que les élèves puissent évoluer dans non seulement les infrastructures, mais qui puissent apprendre la manière la plus optimale possible. La formation est toujours un élément essentiel. Maîtriser l'urbanisation, c'est aussi quelque chose dont on a beaucoup causé, avec une planification correcte du territoire également, savoir où on veut mettre, quels éléments, comment on veut développer notre territoire on a eu un développement qui était très rapide, comment est-ce qu'on peut faire pour peut-être ralentir, maîtriser, orienter ce développement. Un autre point aussi, assurer la mobilité la plus fluide possible, c'est des problématiques qu'on connaît actuellement. Et bien on voit les problèmes de bouchons, les problèmes on parle d'accès par exemple entre Monthey et Aigles pour les pendulaires et bien ça c'est un point qui va rester dans les années qui viennent, qui va probablement s'accroître, il s'agit de prendre les mesures déjà aujourd'hui pour pouvoir répondre à ces défis. Raffermer le tissu social et culturel, c'est aussi un lien qu'on peut faire avec les cités dortoirs dont je parlais tout à l'heure. On a de plus en plus de gens, ou en tout cas une grande quantité de gens qui vivent chez nous mais qui ne participent pas forcément à la vie sociale, culturelle, ou politique, contrairement à vous. Et ça, c'est un gros défi pour l'avenir, qu'on n'ait pas des gens qui vivent les uns à côté des autres mais qui n'ont pas envie de bâtir quelque chose ensemble. Donc ça, c'est un élément qui est très très important, qu'il ne faut pas sous-estimer et qui n'est pas toujours évident à soigner. L'urbanisation c'est quelque chose de difficile, mais avec des mesures objectives on peut maîtriser l'urbanisation, donner envie aux gens de vivre ensemble et de construire quelque chose ensemble, et bien c'est forcément plus compliqué. Et puis, dans l'esprit actuel, profiter aussi pleinement des synergies entre les communes, je crois que le temps où chaque commune regardait son propre nombril est dépassé ! Il y a déjà un mouvement qui est entamé, il s'agit de l'accroître, de voir les synergies qu'on peut obtenir en gardant notre identité, notre identité communale, notre identité villageoise, mais en cherchant quand même les économies qu'on peut faire avec nos voisins et voir comment on peut gagner en efficacité dans l'intérêt de nos concitoyennes et nos concitoyens. Ces objectifs à moyen terme ou long terme on les a maintenant ramenés à ce que l'on veut faire pendant ces 4 ans. Et je vais vous présenter aussi, assez rapidement, les objectifs du Conseil communal pour les 4 prochaines années, dans les différents domaines. Tout d'abord les objectifs généraux : Nous avons fixé 3 objectifs généraux. Le 1^{er}, améliorer la qualité de vie dans nos villages. Je pense que tout le monde partage ce point de vue, ce n'est pas forcément évident et ça va ensuite se décrire dans les mesures qui suivent. Un 2^{ème} élément, améliorer l'image de la commune. Actuellement, le bilan qui a été fait autour de la table du Conseil communal c'est que nous avons été soumis à des défis particuliers, propres à notre commune, qui lui ont donné une mauvaise image. Qui a aussi un fonctionnement aussi au niveau politique, qui faisait qu'on avait l'habitude d'aller plus rapidement se plaindre dans les médias plutôt que dans les institutions existantes, qui donne également une mauvaise image de notre commune. Et maintenant, typiquement pour cet élément là, je pense qu'avec le Conseil général, ça évitera aux différents partis d'aller se plaindre

d'abord dans les médias, mais si on veut vraiment régler le problème de venir d'abord dans les institutions qui existent pour le mettre sur la table et trouver des vraies solutions. Ça c'est vraiment un problème très important parce que si on veut avoir du poids en Valais, la commune de Collombey-Muraz et bien on doit donner aussi une bonne image de nous et je pense que notre population est aussi contente si elle vit dans une commune dont on dit qu'il fait bon vivre, plutôt que de dire à mais j'ai encore vu Collombey-Muraz dans le journal, vous avez de nouveau un problème avec x ou y. Mettre en place une promotion économique qui vise à répondre aux besoins actuels et futurs, c'est aussi un élément qui n'est pas du tout facile à mettre en place. On sait que la promotion économique c'est un élément qui est difficile, on le voit au niveau cantonal, ou à d'autres échelons, mais pour atteindre cet objectif de ne pas avoir un Chablais cité dortoir, et bien nous devons commencer dès maintenant. Nous sommes conscients du fait que la tâche sera difficile, mais nous voulons nous poser les questions dès aujourd'hui et développer une politique de promotion économique qui nous permette dans quelques années d'en récolter les fruits. Et pour que ces objectifs puissent être atteints, il y a un élément très important c'est la maîtrise des finances. J'en ai parlé tout à l'heure et ça passe par 2 éléments soit des mesures d'économie, soit des nouvelles recettes. Là il n'y a pas de miracle, il faut soit d'un côté pouvoir économiser, soit d'un autre côté pouvoir obtenir de nouvelles recettes. Il faudra probablement même étudier les 2 pistes. Du côté des finances, donc les objectifs : augmenter la marge d'autofinancement par rapport aux prévisions. Ça montrera si on a réussi ce défi de maîtrise des finances, on a une marge d'autofinancement qui est une marge d'autofinancement prévue dans les années qui viennent qui est assez faible au vue des investissements que nous avons faits, qui était nécessaire, mais maintenant il faut remonter notre niveau financier et il s'agira pour nous de montrer que par rapport aux prévisions nous avons pris les mesures qui améliorent la situation. Assumer les engagements pris, c'est un peu banal, mais les engagements sont conséquents, et il faut pouvoir les tenir. Il y a divers engagements qui ont été pris je pense notamment à l'école et à l'EMS qui sont en construction, qui sont de gros engagements qu'il s'agira de pouvoir financer. Maintenir une fiscalité attractive, si on veut attirer des entreprises, si on veut attirer des nouveaux concitoyens qui sont intéressants fiscalement et bien il faut que la fiscalité reste intéressante et ne pas trop charger le contribuable sinon et bien il va changer de commune et nous on aura finalement rien gagné. Le dernier point, c'est un point peut-être un peu plus précis. Vous savez dans la réflexion on a aussi parlé des fois de points qui sont un peu plus concrets, un plus précis. L'idée c'est de maintenir les chèques familles parce que l'on voulait soutenir la famille, de redéfinir leur dénomination et optimiser leur utilisation. Mais de maintenir quand même le système actuel sous sa forme. L'aménagement du territoire et l'urbanisme, un élément aussi essentiel que nous avons discuté souvent et qui est souvent revenu durant la campagne aussi électorale, mais surtout dans notre population, n'ouvrir de nouvelles zones à bâtir qu'en cas d'absolu nécessité. Nous devons d'abord avaler, digérer, les constructions qui sont déjà prévues sur nos zones à bâtir, qui nous posent des défis énormes en terme d'infrastructures, en terme de finances, et bien ça c'est la conséquence de cette urbanisation rapide. Du côté du Conseil communal la volonté est de ne pas ouvrir de zones à bâtir et d'abord de pouvoir assimiler les constructions actuelles. Assurer la mise en œuvre du projet Rhône 3 en ménageant les terres agricoles, ça va être un projet qui va beaucoup toucher notre commune, qui va poser aussi des défis à notre commune, en terme on parle aussi d'approvisionnement alimentaire, aussi en terme de revenus pour les personnes concernées, en terme d'aménagement du territoire, parce que là il y a des intérêts divergeant à combiner et il y aura aussi assez de travail dans ce domaine. Pour suivre le projet de réaménagement du centre du village de Collombey, et étudier le réaménagement du centre des autres villages. Donc Collombey-le-Grand ça a été fait durant la dernière période, le centre du village de Collombey, il y a un concours qui a été lancé qui est terminé maintenant, il faudra passer à la réalisation, ça va prendre du temps. La volonté du conseil, c'est de pouvoir étudier le centre de chaque village pour créer une vraie place. On parlait de vie sociale tout à l'heure, l'idée c'est que les gens puissent s'y rencontrer, qu'on ait un endroit où organiser des manifestations, des fêtes pouvoir se retrouver, échanger, et avoir un cœur. Un cœur du village. Et puis de terminer la mise à jour des places de jeux. De nouveau un point un peu plus concret, on a fait une bonne mise à jour durant les dernières périodes, il y a encore un ou deux points qui manquent alors ça paraît des fois des choses qui sont moins importantes mais pour les familles c'est des endroits aussi où on se rencontre, c'est aussi des endroits où l'on échange, et où c'est toujours important pour les enfants. Mobilité, assurer la mobilité individuelle et en commun, il y a différents dossiers, des constructions de routes, des améliorations au niveau des transports publics qui seront à faire. Améliorer le réseau de mobilité douce dans et entre nos villages, là on pense en particulier aux pistes cyclables il y a différents projets qui sont en route, il y a déjà un projet qui a été réalisé notamment à Collombey pour relier la rue de Clos-Novex à la piste cyclable existante, et il y a d'autres

projets dans ce sens là qu'il s'agirait de développer. Pour suivre la réalisation des dessertes intercommunales dans le respect du concept d'agglomération, on pense ici non seulement aux transports publics avec l'AOMC on y viendra tout à l'heure, par exemple avec des bus, mais aussi au réseau routier qu'il s'agit maintenant d'organiser peut-être ou de continuer à organiser de la meilleure manière possible. Energie environnement, un point qui date un peu. Mettre en vigueur le règlement sur les déchets. Ça c'est un point sur lequel il faudra qu'on insiste, ce règlement on en a besoin, il faudra pouvoir analyser les différentes manières de financer le traitement des déchets, la récolte et le traitement des déchets, mais ce règlement nous en avons maintenant besoin. Régler les questions de compétences communales avec la Raffinerie, la Raffinerie c'est un des points qui donne notamment une mauvaise image à notre commune. Et là nous avons, du côté de la commune, certains points à régler en général c'est plutôt le canton qui pilote ces discussions avec la Raffinerie mais la commune a aussi des responsabilités face à la Raffinerie. Elle doit les assumer et il s'agit maintenant une fois pour toute de donner les pistes et d'avancer dans la résolution de ces différents problèmes. C'est un point qui est aussi très important surtout, je répète, non seulement en terme de santé, d'environnement, mais aussi en terme d'image de notre commune. Effectuer un contrôle de la zone industrielle, Reutet Bovéry, c'est quelque chose qui se faisait du point de vue environnemental et organisationnel. Quand on parle de promotion économique, il faut aussi donner envie aux entreprises de venir chez nous et donner envie aux entreprises de venir chez nous c'est différentes conditions cadres, on parlait fiscalité, on parle autre, mais c'est vrai qu'en voit certains endroits dans notre zone industrielle ça donne pas forcément à des entreprises de s'y installer et il s'agira de se poser la question de l'organisation de cette zone industrielle, de voir quelle est notre marge de manœuvre et d'un point de vue environnementale c'est quelque chose qui se faisait aussi habituellement, un tour de la zone pour remettre les gens qui ne suivraient pas les règles, au pas.

On parle de chauffage à distance aussi pour raccorder d'abord les bâtiments communaux, pour les bâtiments de privés ça suit son cours, la commune s'est engagée à raccorder différents bâtiments selon un calendrier au chauffage à distance. Maintenant il s'agit aussi d'avoir les moyens de pouvoir raccorder ces bâtiments et d'effectuer concrètement les travaux. Et le dernier point dans ce domaine et bien c'est de favoriser les économies d'énergies auprès des citoyens, on parle beaucoup de politique énergétique 2050 au niveau fédéral, on parle d'économies d'énergies et de politique énergétique au niveau cantonal, on sait que le plus grand potentiel, il est dans les économies d'énergies mais c'est beaucoup plus dur à concrétiser. Donc on n'a pas souvent des éléments concrets, même au niveau fédéral qui nous disent voilà il faut faire ça et ça pour économiser l'énergie. Notre volonté c'est de trouver des pistes on en a déjà quelques-unes qui vont pas révolutionner la politique énergétique mais qui vont quand même inciter les citoyens à économiser cette énergie et finalement où tout le monde gagnera dans cette politique énergétique.

Dans la formation, terminer la construction et assurer la mise en service de la nouvelle école de Muraz. Il y a encore du travail, ça avance, ça devrait être bon durant l'année prochaine, mais là il y a encore quelque chose à faire et réaliser la rénovation et l'extension du centre scolaire des Perraires. Notre volonté c'est que ça, ça se fasse aussi durant cette période. On nous dit toujours qu'il faut anticiper, c'est vrai et si on veut anticiper dans le domaine de la formation il ne faut pas attendre pour faire cette rénovation et cet agrandissement du centre scolaire des Perraires. Et vous voyez que ça veut aussi dire déjà de nouveaux investissements et que ça va aussi peser sur nos finances, d'où la nécessité d'une gestion très rigoureuse de celle-ci. Dans l'économie, la volonté de mettre en place un concept de contact avec tous les acteurs concernés, puis surtout élaborer un concept de soutien aux entreprises. Quand on parle de promotion économique, il y a non seulement aller rechercher de nouvelles entreprises, mais d'abord soigner celles qui sont chez nous. C'est toujours plus facile à garder un client qu'à en acquérir un nouveau. Donc autant appuyer les entreprises qui sont chez nous et puis également voir comment on peut aller en trouver de nouvelles. Dans ce domaine, on pense que ce sera difficile à avoir des actions concrètes dans les 4 ans mais si on arrive déjà à mettre tout le monde autour de la table, à pouvoir avoir un concept clair qui permette à l'avenir d'acquérir de nouvelles entreprises et de les soutenir, et bien là, c'est déjà gagné. Valoriser l'utilisation du coteau forestier, potentiel touristique, ça c'est aussi des idées qui sont venues autour de la table, de se dire qu'on a, dans notre commune, probablement sous-estimé le potentiel touristique. On a une commune qui est magnifique, qui va du Rhône jusqu'au sommet des montagnes, et finalement on n'a pas beaucoup mis en avant ce côté touristique. On a beaucoup mis en avant notre côté industriel, c'est aussi lié au Chablais, mais c'est vrai que là on a quelque chose à faire, on se dit du côté du conseil que l'on pourrait faire quelque chose notamment du côté de la forêt. On a une forêt qui est classée aussi comme site national, (tu me corriges si je me trompe) qui a l'inventaire du paysage en tout cas et qui pourrait aussi

être valorisé. Et puis étudier avec les agriculteurs des projets environnementaux d'intérêt général, alors les projets OQE, ça parlera plus aux agriculteurs qu'aux autres, là l'idée, ce n'est pas d'imposer des mesures environnementales, mais c'est de.. que tout le monde y gagne. Vous savez qu'avec la nouvelle politique agricole fédérale qui vient il y a beaucoup... il y a beaucoup de subsides qui sont liés aux tâches environnementales. Et si on peut aider nos agriculteurs à trouver la meilleure voie pour les mettre ensemble, peut-être qu'il y a des zones à combiner, il y a en tout cas des éléments peut-être à faire ensemble, et bien la volonté de la commune c'est de donner la possibilité à ces agriculteurs de.. d'avoir un maximum dans ce contexte là et de trouver, de pouvoir poursuivre des projets environnementaux qui vont en même temps améliorer leur revenu.

Du côté de la sécurité, terminer la mise en place du concept zone 30 km/h et de la gestion des parkings, c'est des projets qui étaient déjà en route, qui sont maintenant à terminer, assurer la mise en œuvre de la convention avec la police de Monthey, on est tout au début, on voit que les échos jusqu'à maintenant sont positifs, il faut toujours corriger certains éléments, il faut suivre et il faudra déjà préparer le renouvellement de cette convention. Le renouvellement qui n'interviendra pas à la fin des 4 ans, mais qui va suivre et qui faudra déjà anticiper. Restructurer l'état major communal de conduite et assurer sa disponibilité, ça c'est l'état major qui intervient en cas de grosse crise. A l'heure actuelle cet état major n'est pas au top, il s'agira de le restructurer totalement et de pouvoir ensuite faire en sorte qu'il fonctionne, la dernière fois sauf erreur c'était en 2000 lors des crues du Rhône que cet état major avait été mobilisé, alors c'est souvent des choses où quand tout va bien on prend ça un peu à la rigolade puis on dit c'est assez folklorique, mais au moment où on en a besoin il faut qu'il marche. Et ça on doit s'en assurer maintenant. Et accentuer la sécurité des piétons notamment sur les secteurs hors des zones à bâtir. On avait remarqué plusieurs problèmes du côté des passages piétons c'est aussi une thématique au niveau suisse mais on voit que dans notre commune ça posait aussi certains problèmes. Là c'est une collaboration avec le canton en dehors des zones à bâtir c'est le canton vraiment qui décide de ce qu'il veut faire mais il s'agira pour nous d'insister pour que les piétons soient le plus possible en sécurité.

Vie sociale intégration, terminer la construction de l'EMS à Muraz, qui va suivre la fin de l'école qui va venir dans une 2^{ème} étape, c'est aussi un élément très important pour notre politique sociale de Collombey-Muraz d'avoir un EMS tout neuf. Maintenir l'appui aux sociétés locales, on ne le répètera jamais assez, la commune de Collombey-Muraz est l'une des communes qui appuie le plus ses sociétés locales. Et ça, c'est quelque chose qui est très bien, que le conseil entend maintenir parce qu'on pense que si les sociétés locales fonctionnent et bien les enfants plutôt que de traîner dans la rue et bien peut-être qu'ils font du sport, de la musique, ils font de la culture, des activités culturelles et puis ça fait aussi vivre une commune. Ça va aussi dans le sens de ne pas avoir des cités dortoirs. Etudier le développement d'un lieu culturel, à voir si il sera réalisé dans les 4 ans, ça paraît optimiste, mais avec une commune qui atteint 8'000 habitants, on est à 7'800 actuellement, il s'agit de se poser des questions maintenant puis d'avoir certaines ambitions aussi dans le domaine culturelle par exemple, de voir s'il y a un lieu dans lequel on pourrait faire des expositions, des spectacles et autres à trouver un endroit à voir comment on pourrait financer, non seulement sa construction ça en général c'est le plus facile, mais après surtout, son fonctionnement. Et puis maintenir les cours de français pour les étrangers, ce qui est quelque chose qui fonctionne bien, qui permet vraiment l'intégration des étrangers, on a vu que ça marchait très très bien dans les dernières années. Il s'agit de les maintenir et de développer aussi des cours d'intégration. Les cours d'intégration vont devenir obligatoires dans toutes les communes et si nous pouvons être en tête et donner l'exemple aux autres et bien je pense que c'est très positif. Dans tous les domaines et dans celui-ci en particulier.

L'information, l'idée c'est d'accroître les contacts avec la presse, on parlait surtout de l'image de la commune, c'est indispensable ! Je remercie encore une fois la présence de nos amis de la presse. Assurer une présence de la commune sur les réseaux sociaux. A l'heure actuelle ça paraît indispensable d'avoir des pages Facebook, twitter ou autre pour informer la population. Mais là il faudra que l'on se pose la question qu'est-ce qu'on veut en faire ? Qu'est-ce qu'on communique, qui communique et à quel moment ? Mais ça paraît important, ça peut même être un moyen dans des cas officiels d'informations qui se suffit pas à lui-même mais qui est un moyen complémentaire. Etudier la possibilité de développer une application aussi par exemple pour les Smartphones de la commune, à voir aussi ce qu'on peut mettre dessus, quelles informations on pourrait transmettre par ce canal là, et le dernier point, développer l'article Wikipédia sur Collombey-Muraz. C'est ... Wikipédia c'est dans les sites les mieux référencés sur Google. Quand vous allez taper sur Google un moteur de recherche sur Internet «Collombey-Muraz», les articles de Wikipédia sortent très souvent en tête. Et là ça permet aussi d'améliorer l'image de notre commune, de préciser aussi

ce qui est dedans et de maîtriser cet article. Parce qu'à l'heure actuelle on ne sait pas vraiment qui complète, qui quoi comment, et là ça nous permettra de donner des informations, actualisées et complètes et objectives sur notre commune.

Chablais Agglo, ben là c'est simple, la phrase, le travail il est un peu plus compliqué, c'est maintenir les contacts avec les autres communes, intensifier même ces contacts et puis suivre le développement du projet. On aura une date fatidique en juin de cette année et suite à ça, et bien il y aura beaucoup de choses qui vont évoluer.

En conclusion, ce programme de législature a été décidé par le Conseil communal incorpore. Les conseillers communaux devront ensuite chacun dans son domaine, chacun dans son dicastère, décliner ses objectifs de législature en objectifs annuels. L'idée c'est qu'on dise et bien voilà : « Pour atteindre cet objectif dans 4 ans, en 2013 je dois arriver là en 2014 là, ainsi de suite ». Et le soutien qui est indispensable pour nous, c'est le soutien d'abord de notre législatif communal, il y a beaucoup de ces actions là vous avez vu, j'ai dit c'est la volonté du Conseil communal ! Mais le Conseil communal ne peut rien faire si on n'est pas en adéquation avec le Conseil général et surtout avec la population que vous représentez ici, et puis également avec l'administration communale qui est un soutien important où on a besoin vraiment de cet esprit d'équipe, exécutif, y compris l'administration, législatif et population. Pour terminer sur le programme de législature, ce programme de législature ça donne un petit document comme ça, qui a été contresigné par l'ensemble de vos élus du Conseil communal, et ce document vous le retrouverez demain sur notre site Internet, c'est le document qui est un peu plus complet que ce que je vous ai présenté aujourd'hui. Comme ça, chaque citoyenne, chaque citoyen peut voir à quoi son conseiller communal s'est engagé pour ses 4 ans.

Je ne sais pas si j'enchaîne tout de suite avec Chablais Agglo ou s'il y a des questions d'abord sur ce point là, si tu veux ouvrir les questions ?

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Est-ce que vous avez des questions sur ces points là ?

Oui ce soir on a...

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : Juste le nom !

Intervention de Monsieur Jean-Pierre Rouiller : Oui. Rouiller Jean-Pierre. Ce soir on a nommé des commissions du conseil général, et puis j'ai vu aussi qu'il y avait des conseillers municipaux qui avaient des commissions, qui avaient à peu près les mêmes objectifs qu'on a décidés. Est-ce que les commissions du Conseil général seront aussi contactées par un ou l'autre conseiller municipal qui traite le même sujet ? ou le même département ou les mêmes problèmes ?

Intervention de Monsieur Yannick Buttet : Alors la volonté c'est qu'on travaille tous de concert ! L'idée c'est toujours dans l'intérêt général et là, la volonté c'est d'intégrer alors d'abord, quand même, qu'il y ait une réflexion peut-être séparée parce que ça permet après de confronter les idées puis d'avancer et puis dans certains dossiers, comme on avait précisé, il y a des conseillers généraux ou la commission concernée qui sera intégrée. Typiquement, si je prends le cas d'un règlement, qui est de la compétence du Conseil général, bien là je pense qu'il faut que les conseillers généraux soient intégrés suffisamment tôt pour qu'on aille dans le bon sens. Ça sert à rien qu'on vienne vous présenter un dossier, puis dès qu'on a un dossier ficelé vous nous dites : Non mais nous on aurait voulu aller dans un autre sens. Donc là il y aura une intégration des commissions et des conseillers généraux. Dans les autres dossiers il y aura de toute façon une collaboration ! Mais ça, c'est sûrement au départ il faudra qu'on aille à tâtons, on aura une phase d'adaptation parce que nous on n'est pas habitués au Conseil général et puis vous. Vous non plus finalement.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre Rouiller : Oui parce que vous, vous êtes l'exécutif et nous nous n'avons pas de pouvoir exécutif. Notre pouvoir qu'on a c'est de soulever des problèmes, de faire des propositions, de dire voilà ce qu'on peut faire ! Puis ça, ben ça va s'arrêter là quoi. Et puis d'apporter ces problèmes au Conseil communal puis après faudra voir si une action se prendra sur telle ou telle affaire quoi.

Intervention de Monsieur Yannick Buttet : Tout à fait, mais alors, quand on va arriver au point suivant et bien tu verras qu'on a déjà une possibilité de concrétiser cette collaboration entre les commissions du législatif et l'exécutif.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre Rouiller : Merci.

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Nathalie Cretton. J'ai juste une question concernant les personnes qui vont être dans ces commissions communales. Est-ce que c'est des gens qui sont aussi dans le Conseil général ou ça c'est pas possible ?

Intervention de Monsieur Yannick Buttet : Alors quand on a eu cette discussion autour de la table du Conseil communal, on a voulu laisser la liberté aux partis de présenter les gens qu'ils voulaient. Donc on n'avait pas une volonté de dire, il y a des communes dans lesquelles on dit « on ne veut pas de conseillers généraux, comme ça on a vraiment quelque chose de très séparé, entre l'exécutif et le législatif » ce n'était pas l'optique de notre conseil. On a dit finalement chaque parti, ou chaque groupe est assez grand pour savoir qui il veut présenter. On parlait tout à l'heure de gens qui ont des compétences particulières dans un domaine, on ne veut pas s'en priver sous prétexte que c'est un conseiller ou une conseillère générale ! Donc là on a vraiment laissé ça de manière ouverte. Après c'est à chacun de se dire où est-ce qu'il est le plus utile. Parce que si on a justement des choses qui touchent au budget, qui touchent aux règlements, les conseillers généraux de la commission seront forcément intégrés. Et nous on va essayer d'intégrer les commissions ou les personnes concernées du législatif le plus tôt possible ! Parce qu'on veut arriver à la meilleure solution possible et le plus vite possible !

Alors s'il n'y a pas d'autres questions, je passe tout de suite au travail ! Donc voilà ce qui concrétise déjà la collaboration entre le Conseil général et le Conseil communal. Pour Chablais Agglo, j'ai parlé tout à l'heure de la date butoir du 17 juin 2013, date à laquelle nous devrions avoir la position de Berne, est-ce que notre projet « Chablais Agglo » que vous connaissez probablement toutes et tous est accepté, ou non. La volonté du comité de pilotage. A la fin de l'année dernière, donc c'était encore les anciens exécutifs communaux pour le canton du Valais, c'était de montrer que le projet continuait à évoluer. Et de ne pas rester statique, en disant on a peut-être plus de chance de montrer qu'on continue à avancer dans ce dossier, à montrer à Berne, à prouver à Berne qu'on continue à avancer. Ça s'est surtout concrétisé par les variantes sur le tracé de l'AOMC. Vous savez que l'AOMC son tracé, et surtout son accélération entre Monthey et Aigle, bien c'est la colonne vertébrale de Chablais Agglo. A l'heure actuelle en tout cas il y a d'autres mesures dans l'aménagement du territoire, dans la mobilité, mais la colonne vertébrale de l'Agglo à l'heure actuelle ça reste l'AOMC. Et il y avait déjà eu différentes discussions, différents ateliers avec la population, avec les élus, et maintenant il s'agissait de pouvoir continuer cette réflexion et il y a des variantes qui nous sont actuellement proposées. Donc il y a 4 variantes qui ont été retravaillées par un bureau. Dernièrement, les résultats ont été présentés aux 2 conseils de Monthey et de Collombey-Muraz, le 18 février dernier. Pourquoi les 2 conseils en même temps ? On avait la volonté d'abord de montrer cette envie de travailler ensemble, on en a beaucoup parlé, maintenant il faut la concrétiser. L'idée c'était d'abord que les conseillers communaux se connaissent, qu'ils sachent qui s'occupent du même dicastère dans la commune voisine, ça évite souvent beaucoup de problèmes. Dans le cadre de l'Agglo, ça nous permettait de prendre connaissance tous en même temps des différentes variantes de leurs avantages, de leurs inconvénients. Et d'éviter que finalement le conseil de Monthey dise nous on veut absolument celle-ci, Collombey-Muraz on veut absolument celle-là et qu'elle ne soit pas la même et qu'ensuite on n'arrive pas à sortir de ces situations. Souvent dès qu'une autorité a pris une décision elle a toujours plus de peine à revenir en arrière, elle a l'impression qu'elle doit faire des concessions insurmontables à la commune voisine. Alors on s'est

dit, on va ensemble et puis on essaie de discuter de ces différentes variantes. Nous devons rendre un rapport à la fin mai sur ces variantes pour dire quelle variante nous privilégions, comment on voit l'avenir, le développement et c'est ce rapport est de la compétence exclusive de l'exécutif. Donc on pourrait faire ça que du côté de l'exécutif mais ça ne fait pas de sens parce que dans les années qui viennent, en espérant que l'Agglo et le projet soient acceptés, il y aura différents budgets qui vont vous être soumis et puis surtout aussi dans l'intérêt de la région, plus il y a de gens qui sont intégrés et mieux c'est. Ça c'est du moins notre avis. Donc la proposition que vous font les 2 conseils de Monthey et de Collombey-Muraz, pour étendre la réflexion, c'est de faire en sorte que la commission Agglo du conseil général de Monthey, siège avec la commission Agglo du Conseil général de Collombey-Muraz, en compagnie de membres des 2 exécutifs, pour 3 ateliers. Les dates sont déjà fixées, il y a 3 ateliers qui sont fixés. Je vois qu'Alexis note, c'est bien. Ces 3 ateliers sont déjà fixés, c'est le 28 mars, le 3 mai et le 23 mai, à chaque fois à 18:00 heures pour une durée de 3 heures. La proposition qu'on vous fait c'est que les 2 commissions d'Agglo siègent ensemble de manière de nouveau à éviter que chacun parte dans un sens différent. Donc là, c'est l'idée d'avoir cette collaboration entre le législatif et l'exécutif et d'avancer ensemble, en espérant qu'on arrive à avoir des projets qui nous permettent de gagner, le 17 juin, le soutien de la confédération.

Je ne sais pas si sur ce point là il y a des questions, des remarques, le Chablais Agglo ?

Intervention de Maryline Hohenauer : Maryline Hohenauer. Moi j'avais juste une question, les variantes AOMC ont été demandées par Berne pour compléter le dossier, c'est bien ça ?

Intervention de Monsieur Yannick Buttet : Non les variantes AOMC ont été décidées par le Copil qui a senti, à la fin de l'année passée que.. cette colonne vertébrale de l'Agglo, les projets qui avaient été soumis à Berne restaient un peu faibles. Et de manière à avoir le plus de chances possibles de gagner ces crédits, on parlait tout à l'heure de 217 millions, qui sont en jeu, avec aussi une partie de financement des communes ce n'est pas qu'un cadeau de Berne en direction des communes, et bien pour pouvoir être acceptée dans ces projets là, l'idée c'était de montrer que l'on a continué à creuser les variantes. Donc vous verrez les différentes variantes de tracés avec les temps de trajets, avec les possibilités de développement futur, c'est des variantes qui sont modulables et d'autres moins. Donc ça n'a pas été une demande de la Confédération. La Confédération du moment où elle traite les dossiers, elle ne donne plus d'infos. Donc on n'arrive pas à avoir une information de la Confédération, est-ce que notre dossier est plutôt sur la bonne pile ou plutôt de l'autre côté. C'est très difficile d'avoir des informations. On en a quasiment aucune. Et l'idée c'était de dire et bien dans la région on continue à montrer notre volonté, et on améliore les projets qu'on a soumis à Berne. Donc ce n'est pas un virage à 180°. Les variantes qui sont analysées pour la plupart, 3 sur 4, correspondent au projet qui a été déposé ou à un développement de ces projets.

Intervention de Madame Nathalie Cretton : Nathalie Cretton. Je m'excuse mais les séances communes Monthey Collombey-Muraz, donc il y a le Conseil général, donc il y a des gens du Conseil général qui vont aussi assister. Si j'ai bien compris ?

Intervention de Monsieur Yannick Buttet : Alors ce qu'on vous propose c'est que la commission Agglo donc éditité, urbanisme et Agglo, soit présente incorpore avec la même commission de Monthey. Et en plus, il y aura quelques conseillers communaux qui sont en charge aussi de ces différents dossiers, qui siégeront aussi pour qu'on ait cette unité entre les 2 communes, et entre l'exécutif et le législatif.

Je ne sais pas si du côté du conseil il y a quelqu'un qui voulait ajouter quelque chose sur le nombre de législature ou Chablais Agglo ? Ok, si c'est pas le cas je me permets juste un dernier point, comme il y a un courrier que nous avons adressé au président du Conseil général et je pense, dont tout le monde a connaissance dans la salle concernant le budget on n'a pas un souci, mais on a une préoccupation du côté de l'exécutif communal, c'est de pouvoir avancer le plus vite possible avec ce budget alors on remercie d'avance la commission de gestion et son président pour la vitesse et la rapidité avec laquelle ils vont traiter ce budget ! Il ne s'agit pas de bâcler le travail, mais je veux juste dire qu'à l'heure actuelle, et ce n'est pas l'idée de trouver des responsables, des coupables ! Je vous expose juste la situation : le Conseil

communal travaille dans l'intérêt général et à l'heure actuelle nous avons tous les projets qui sont bloqués en raison du fait que nous n'avons pas de budget. Donc il y a déjà différents investissements qui auraient dû se faire au mois de mars, il y a des investissements qui auraient dû partir aussi d'après la prévision, nous avons aussi pris des engagements envers les autres communes, nous sommes très respectueux de la démocratie et du Conseil général, mais on vous remercie d'avance de la rapidité avec laquelle vous traiterez ce budget dans l'intérêt commun, chose de très important pour nous et pour la population de Collombey-Muraz.

Pour terminer je veux juste vous dire quand même qu'autour de la table du conseil les choses se passent très bien et que c'est un immense plaisir de travailler avec les personnes autour de la table. Qu'à l'heure actuelle chacun vient avec ses propositions, chacun vient avec ses critiques, on a des bonnes discussions, on arrive toujours à trouver des solutions qui permettent vraiment toujours de soigner l'intérêt commun. On a toujours ce souci, au final, de la population. Alors je profite pour remercier aussi mes collègues du conseil et puis donner aussi un message positif, parce qu'on n'a pas toujours connu cette situation dans notre commune sur l'état et la qualité du travail autour de la table du Conseil communal. Merci beaucoup de votre attention. (*applaudissements*)

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : voilà, si la parole n'est pas demandée, nous passons au point 16 et dernier point de l'ordre du jour

16. Divers

Je rappelle juste aux présidents de commissions permanentes, que l'article 18 alinéa 3 de notre Règlement prévoit que les présidents de commission convoquent leur assemblée constitutive dans le mois qui suit leur nomination. Ça c'est à ne pas oublier. Vous devez aussi inviter le président du Conseil général et puis s'il y a un président de commission qui veut, comme l'a demandé Alexis, après rencontrer ses membres déjà ce soir il peut le demander sans autre. Oui !

Intervention de Monsieur Cédric Zürcher : Cédric Zürcher. Moi j'ai fait une bonne expérience, je pense qu'on a pu légiférer sereinement dans cette salle ! J'aimerais aussi avoir l'avis de quelques autres conseillers. Je pense que ce serait bien de pouvoir continuer ça c'est un des premiers points donc de continuer dans cette salle, deuxième point je pense que l'on a la chance d'avoir des photographes, et ce serait bien d'avoir le drapeau de notre commune qui soit un petit peu affiché contre les murs de manière à ce que ça parle encore un petit plus sur nos photos.

Intervention de Monsieur Bertrand Fontannaz : On prend note de la proposition. Et puis vous l'avez aussi entendu, sinon, je vous annonce qu'il y a une motion qui a été déposée. Cette motion a été déposée par la commission ad hoc du règlement. Elle concerne, comme ça été annoncé en début de séance par M. Schmid, le règlement d'organisation communale. Ce que je peux vous dire c'est que maintenant je vais la distribuer, le Bureau va l'examiner et la portera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

En plus de cette motion, pendant que Bernard Gay la distribue, je vous annonce aussi qu'on a déposé au bureau un postulat. Alors là également, nous allons le distribuer, le Bureau va l'examiner et le portera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Pour compléter ce qu'a dit M. Buttet au préalable, il nous a dit qu'il a écrit une lettre au président du Conseil général, c'est juste. C'est le conseil communal qui a écrit au président du Conseil général, le président du Conseil général l'a transmise aux chefs de groupe pour prise de position. Nous avons reçu une réponse écrite du PDC qui faisait part des propositions des différentes positions des différents groupes.

Je vous avais annoncé dans la première séance du Conseil général que je démissionnais comme président donc du PDC de Collombey-Muraz, je vous annonce que j'ai donné ma démission. J'ai informé les présidents de partis et puis ce sera le vice-président actuel de la section de Collombey-Muraz qui reprend la gestion du PDC de Collombey-Muraz.

CONSEIL GENERAL

Maintenant, pour le reste de la soirée, je passe la parole à l'assemblée. Est-ce qu'un conseiller général veut prendre la parole ?

Si tel n'est pas le cas, je ne vais pas prolonger la séance. Je prie juste le Bureau de venir me rejoindre après l'assemblée, et je remercie le président de la commission de gestion et les membres de rester là encore un petit moment, afin qu'un planning pour l'adoption du budget leur soit communiqué. Si plus personne ne demande la parole, ce qui est le cas, il me reste à vous remercier et à vous souhaiter une bonne fin de soirée.

Merci (*applaudissements*)

Séance close à 22.26 heures

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

Bertrand Fontannaz

Samuel Rouiller

